



ANNEXE TECHNIQUE AU CONTRAT DE PRESTATIONS 2019

entre l'Etat de Vaud, représenté par
le Département de la santé et de
l'action sociale (DSAS)

et

le Centre hospitalier universitaire



TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉAMBULE, BUT ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE PRESTATIONS 2019	3
2	CONDITIONS CADRES DU CONTRAT DE PRESTATIONS	4
2.1	BASES LÉGALES ET CONVENTIONNELLES	4
2.2	PÉRIMÈTRE DU CONTRAT DE PRESTATIONS 2019	4
2.3	EVALUATION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE PRESTATIONS 2019 : BUTS ET COMPÉTENCES	6
2.4	MODIFICATION DU CONTRAT	6
2.5	DURÉE DU CONTRAT	6
2.6	RÈGLEMENT DES LITIGES	6
3	BUDGET DU CHUV	7
3.1	BUDGET 2019	7
3.2	EVOLUTION DU BUDGET PAR RAPPORT À 2018	8
4	ALLOCATION DES RESSOURCES ET FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ PAR LA DGS	11
4.1	FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ STATIONNAIRE ET DES PIG PAR LA DGS	11
4.2	RÉCAPITULATION DU FINANCEMENT DE L'ÉTAT ET MODALITÉS DE VERSEMENT	13
4.3	MANDATS DGS	13
5	CONDITIONS À RESPECTER POUR FIGURER SUR LA LISTE LAMAL	14
5.1	CONDITIONS SPÉCIFIQUES	14
A	RESPECT DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES AU TYPE DE MANDAT OCTROYÉ	14
5.2	CONDITIONS GÉNÉRALES	14
A	EXIGENCES EN MATIÈRE DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ	14
B	ECONOMICITÉ ET FINANCEMENT	15
C	INVESTISSEMENT ET PÉRENNITÉ DE L'EXPLOITATION	16
D	SYSTÈME D'INFORMATION ET PRINCIPES COMPTABLES	16
E	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL NON UNIVERSITAIRE DU SECTEUR SANITAIRE	16
F	CONDITIONS DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION	16
G	COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE ET CONTINUITÉ DES SOINS	17
6	CONTRIBUTIONS DE L'ÉTABLISSEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT DE POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE 2018-2022	18
6.1	SYSTÈME DE SOINS – RENFORCEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ	18
6.2	QUALITÉ, SÉCURITÉ, ECONOMICITÉ	18
6.3	CONDITIONS-CADRES POUR L'EFFICIENCE DU SYSTÈME DE SANTÉ	18
6.4	ACTIONS DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2017-2022	19
7	ANNEXES	20

1 PRÉAMBULE, BUT ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE PRESTATIONS 2019

Les contrats de prestations concrétisent les objectifs et les axes stratégiques arrêtés dans les mandats de prestations individuels octroyés par le DSAS aux établissements hospitaliers figurant sur la liste vaudoise conformément à l'entrée en vigueur de la révision de la LAMal 2012.

Le contrat de prestations 2019 se réfère au mandat de prestations 2015-2019 (et avenants).

Le contrat de prestations du CHUV est préparé en deux phases : un document provisoire intitulé « contrat de prestations » est élaboré en parallèle à la procédure budgétaire globale de l'Etat l'année précédant son entrée en vigueur ; ce document est ensuite complété par l'« annexe technique au contrat de prestations » définissant le financement effectif détaillé ainsi que les engagements. Ce dernier est signé par le DSAS et le CHUV.

Par commodité, la présente annexe technique au contrat de prestations est appelée contrat de prestations.

Le contrat établi entre le Centre hospitalier universitaire vaudois (ci-après CHUV) et l'Etat de Vaud fixe les engagements mutuels des parties, définit les ressources allouées en 2019 à l'établissement par le DSAS et spécifie la procédure d'évaluation du contrat, ceci conformément aux dispositions légales et conventionnelles en cours pour l'année 2019.

2 CONDITIONS CADRES DU CONTRAT DE PRESTATIONS

2.1 BASES LÉGALES ET CONVENTIONNELLES

Le présent contrat de prestations repose sur :

- la loi fédérale sur l'assurance-maladie du 18 mars 1994 (LAMal) ;
- l'ordonnance fédérale sur l'assurance-maladie du 27 juin 1995 (OAMal) ;
- la loi fédérale sur l'assurance-invalidité du 19 juin 1959 (LAI) ;
- la loi vaudoise sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public du 5 décembre 1978 (LPFES) ;
- la loi vaudoise sur la santé publique du 29 mai 1985 (LSP) ;
- l'arrêté du 29 juin 2011 édictant la liste vaudoise 2012 des établissements hospitaliers autorisés à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et ses modifications éventuelles ;
- le cadre de référence adopté par le Conseil d'Etat le 24 mars 2011 ;
- le mandat de prestations 2015 - 2019 signé entre le DSAS et le CHUV ;
- la loi sur les Hospices cantonaux du 16 novembre 1993 (LHC) ;
- le règlement d'application de la loi du 16 novembre 1993 sur les Hospices cantonaux (RLHC) ;
- le mandat relatif aux tâches de la CEESV ;
- le règlement sur les investissements des établissements hospitaliers figurant sur la liste vaudoise (RIEH) adopté le 2 mai 2012 ;
- les conventions tarifaires selon la LAMal (SwissDRG) 2019 ;
- les conventions tarifaires vaudoises d'hospitalisation psychiatrique (TarPsy) 2018 selon la LAMal ;
- les conventions tarifaires d'hospitalisation de réadaptation somatique 2018 selon la LAMal ;
- la convention tarifaire entre les assureurs selon la LAA/AI/AM/SUVA pour l'hospitalisation somatique aigue ;
- la convention tarifaire entre les assureurs selon la LAA/AI/AM/SUVA pour l'hospitalisation psychiatrique et de réadaptation ;
- Les conventions collectives de travail (CCT) en vigueur dans les secteurs d'activité de l'établissement.

2.2 PÉRIMÈTRE DU CONTRAT DE PRESTATIONS 2019

Le CHUV exploite les établissements suivants : le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et l'EMS Soerensen-La Rosière (site de Gimel).

Outre l'exploitation principale, le périmètre financier comprend également les activités relevant de l'exploitation auxiliaire, soit les fonds de recherche, les réserves affectées, les fonds des honoraires, les fonds de service, les fonds d'entretien et le PACTT (bureau de transfert de technologie).

L'Hôpital ophtalmique Jules-Gonin (HOJG) est un établissement affilié au CHUV et fait partie du contrat de prestations.

Dès 2019, l'intégralité des prestations d'intérêt général (PIG) assurées par l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) pour le compte de l'Etat est conventionnée directement entre la DGS et Unisanté, avec qui l'IST a fusionné.

La collaboration avec l'établissement affilié se fonde sur les dispositions de l'article 1 alinéa 3 LHC et fait l'objet d'une convention entre le CHUV et l'établissement affilié. Cette convention fixe les obligations des parties et prévoient notamment que :

- la Direction du CHUV négocie et répartit, entre les établissements, les contributions financières correspondant aux prestations fixées par le présent contrat ;
- les engagements pris par le CHUV dans le présent contrat engagent l'établissement affilié pour autant qu'ils le concernent (cf. Annexe 11 : Périmètre des engagements) ;

- le CHUV représente les intérêts de l'établissement affilié dans les négociations tarifaires conventionnelles et auprès de la DGS.

L'établissement affilié est juridiquement indépendant et reconnu d'intérêt public. Son activité s'inscrit dans la mission de soins, de formation et de recherche, d'expertises et de services qui incombent au CHUV (RLHC article 8).

Dans le cadre de cette annexe technique au contrat de prestations, il est, par commodité, fait mention de Groupe CHUV pour désigner le CHUV et l'établissement affilié, sans que cette appellation n'ait une quelconque valeur juridique.

Le tableau ci-après présente une synthèse des prestations offertes par établissement :

1. PRESTATIONS CLINIQUES

	CHUV	HOJG	EMS Soerensen - La Rosière
Prestations d'hospitalisation aiguë			
<i>Prestations d'hospitalisation somatique aiguë</i>	X	X	-
<i>Prestations d'hospitalisation psychiatrique aiguë</i>	X	-	-
Prestations d'hospitalisation de réadaptation			
<i>Prestations d'hospitalisation de réadaptation somatique générale</i>	X	-	-
<i>Prestations d'hospitalisation de réadaptation spécialisée</i>	X	-	-
Prestations d'hébergement médico-social			
<i>Prestations d'hébergement médico-social</i>	-	-	X
<i>Prestations d'attente de placement</i>	X	-	-
Prestations ambulatoires	X	X	-

2. AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES

	CHUV	HOJG	EMS Soerensen - La Rosière
Prestations hôtelières	X	X	X
Prestations techniques	X	X	X
Prestations administratives et de mandats	X	X	X
Prestations sociales, de santé publique	X	X	-
Autres prestations de service	X	X	X

3. PRESTATIONS ACADEMIQUES EN LIAISON AVEC LA FACULTE DE BIOLOGIE ET DE MEDECINE

	CHUV	HOJG	EMS Soerensen - La Rosière
Formation médicale prégraduée	X	X	-
Formation doctorale et continue en médecine	X	X	-
Recherche médicale	X	X	-

4. PRESTATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

	CHUV	HOJG	EMS Soerensen - La Rosière
Formation pratique pré-diplôme (stages HES ou autres écoles professionnelles)	X	X	-
Formation pratique pré-diplôme (stages HES ou autres écoles)	X	X	-
Formation professionnelle post-diplôme et formation continue	X	X	-

Par ailleurs, la Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (FHEL) met à disposition ses bâtiments et fournit des prestations de logistique au Département médico-chirurgical de pédiatrie du CHUV. La FHEL est un établissement sanitaire d'intérêt public affilié au CHUV et bénéficiaire de subventions.

2.3 EVALUATION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE PRESTATIONS 2019 : BUTS ET COMPÉTENCES

En accord avec la Loi sur les Hospices cantonaux (LHC), art.13a, al. 3 et 4, le contrat de prestations fait l'objet d'un rapport relatif à son exécution.

Le contrôle de l'exécution du contrat de prestations est assuré par la DGS qui examine dans quelle mesure les objectifs assignés et les engagements fixés avec le CHUV pour l'année 2019 sont respectés.

Le rapport établi par la DGS se fonde sur les données et livrables transmis par l'établissement. Au besoin, la DGS adresse au CHUV des demandes d'informations complémentaires.

Au 31 juillet 2020, la DGS transmet le rapport d'évaluation au CHUV pour prise de position.

Au 31 août 2020, ou au plus tard à l'appui de la demande de participation financière de l'Etat au CHUV (RLHC, art. 27), le rapport d'évaluation final relatif à l'exécution du contrat, complété par les éventuels commentaires du CHUV, est transmis à la Cheffe du département.

Après quoi, la DGS transmet ce rapport à titre informatif au Conseil d'Etat ainsi qu'aux présidents de la Commission thématique de Santé Publique, de la Commission de gestion et de la Commission des finances du Grand Conseil. Le rapport est transmis en même temps que la demande du CHUV de participation financière de l'Etat, soit le contrat de prestations au sens du RLHC, article 27.

Les mesures d'amélioration convenues avec le CHUV, qui découlent de l'évaluation, sont intégrées dans les contrats de prestations suivants.

L'Etat prend toutes les dispositions visant à garantir le respect des législations fédérales et cantonales en matière de protection des données.

2.4 MODIFICATION DU CONTRAT

Sur demande des parties et sous réserve que celles-ci soient d'accord, le contrat de prestations peut être modifié. Un avenant au contrat de prestations 2019 présentera les modifications convenues.

2.5 DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2019. Il est conclu pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

2.6 RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties acceptent de régler prioritairement les litiges relatifs à l'application du présent contrat par la conciliation. L'établissement s'adresse en priorité à la DGS.

Pour le surplus, les dispositions de la Loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), la Loi sur la procédure administrative (LPA), le cadre de référence ainsi que le mandat de prestations 2015-2019 sont applicables.

3 BUDGET DU CHUV

Le budget est établi par l'hôpital. Hors effet de la sortie de l'IST du périmètre du Groupe CHUV, il présente une augmentation des charges d'exploitation de 2.1% par rapport au budget 2018 de l'annexe technique au contrat de prestations 2018.

3.1 BUDGET 2019

Tableau 3.1 : Budget global 2019 du CHUV

CHUV sans IST*	BUDGET 2019	BUDGET 2018	Variation	Var. %
PERSONNEL	1'238'903'800	1'227'631'400	11'272'400	0.9%
BIENS ET SERVICES MEDICAUX	246'871'500	228'493'700	18'377'800	8.0%
AFFILIES	6'505'400	6'498'700	6'700	0.1%
AUTRES CHARGES	175'383'100	170'214'500	5'168'600	3.0%
CHARGES EXTRAORDINAIRES	-	-	-	0.0%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1'667'663'700	1'632'838'300	34'825'400	2.1%
BATIMENTS	38'570'900	45'842'600	-7'271'700	-15.9%
EQUIPEMENTS	6'321'300	12'493'000	-6'171'700	-49.4%
AFFILIES	2'071'600	1'788'500	283'100	15.8%
TOTAL CHARGES D'IMMOBILISATION	46'963'800	60'124'100	-13'160'300	-21.9%
TOTAL CHARGES	1'714'627'500	1'692'962'400	21'665'100	1.3%
ACTIVITE D'HOSPITALISATION	709'095'200	683'708'000	25'387'200	3.7%
HOSP. SOMATIQUE AIGUE	582'495'600	573'051'600	9'444'000	1.6%
READAPTATION SOMATIQUE	27'870'100	27'638'100	232'000	0.8%
PSYCHIATRIE	76'574'600	76'549'500	25'100	0.0%
ATTENTES DE PLACEMENTS	7'154'900	6'968'700	186'200	2.7%
AUTRES (ExAnt, rabais,...)	15'000'000	-499'900	15'499'900	-3100.6%
ACTIVITE AMBULATOIRE	354'000'900	329'325'100	24'675'800	7.5%
ACTIVITE EMS	11'064'000	10'730'000	334'000	3.1%
ACTIVITE PRIVEE	29'882'700	29'982'700	-100'000	-0.3%
SUBVENTIONS	392'797'900	397'453'800	-4'655'900	-1.2%
PIG SSP	265'344'300	265'863'500	-519'200	-0.2%
ENSEIGNEMENT/RECHERCHE FBM	111'872'200	115'297'200	-3'425'000	-3.0%
AFFILIES	6'505'400	6'498'700	6'700	0.1%
AUTRES SUBVENTIONS	9'076'000	9'794'400	-718'400	-7.3%
AUTRES REVENUS	146'753'100	151'478'000	-4'724'900	-3.1%
REVENUS EXTRAORDINAIRES	-	-	-	0.0%
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	1'643'593'800	1'602'677'600	40'916'200	2.6%
SUBVENTIONS	-15'666'100	-693'300	-14'972'800	2159.6%
PIG SSP	-17'737'700	-2'481'800	-15'255'900	614.7%
AFFILIES	2'071'600	1'788'500	283'100	15.8%
PART DES TARIFS HOSP.	66'374'400	65'505'000	869'400	1.3%
AUTRES REVENUS	10'925'400	10'673'100	252'300	2.4%
TOTAL REVENUS D'IMMOBILISATION	61'633'700	75'484'800	-13'851'100	-18.3%
TOTAL REVENUS	1'705'227'500	1'678'162'400	27'065'100	1.6%
Résultat d'exploitation	-24'069'900	-30'160'700	6'090'800	
Résultat d'immobilisation	14'669'900	15'360'700	-690'800	
Résultat global	-9'400'000	-14'800'000	5'400'000	

*Le budget 2018 est retraité pour tenir compte de la sortie de l'IST du périmètre des établissements couverts par le contrat de prestations du CHUV.

Le budget 2019 du CHUV présente à ce stade un déficit prévisionnel de 9,4 millions, les différentes mesures prises par le CHUV – soit une croissance des revenus d'exploitation de 2.6%, supérieure à celle des charges (2.1%) – ne suffisant pas à résorber intégralement les effets de l'introduction de la nouvelle version du Tarmed en 2018.

En cas de réalisation en 2019, la couverture de ce déficit s'effectuera par le biais du fonds de réserve du CHUV et sans crédit supplémentaire.

3.2 EVOLUTION DU BUDGET PAR RAPPORT À 2018

L'évolution des charges pour 2019 est de 21.7 millions qui se décomposent comme suit :

° Développements (projets stratégiques)	17.8
° Complément aux réallocations structurelles 2018	17.2
° Renforcements 2019	27.8
° Programme d'optimisations	-21.9
° Effets salariaux (allocations familiales)	5.0
° Tâches de santé publique	3.0
° Transfert d'activités vers la PMU (yc fonds IUMSP)	-16.9
° Fonds	2.8
Sous-Total Exploitation CHUV	34.8
° Immobilisations	-13.4
° Affiliés	0.3
Sous-Total Immobilisations CHUV	-13.2
Total	21.7

Le budget 2019 du Groupe CHUV tient compte :

- ✓ de la sortie de l'IST du périmètre des établissements couverts par le contrat de prestations du CHUV et, par ailleurs, d'une baisse des charges et revenus des autres affiliés ;
- ✓ de développements à hauteur de 34.8 millions, soit 2.1% sur son budget de fonctionnement (hors investissements) ;
- ✓ d'une baisse des charges d'investissement liée à des amortissements non planifiés, au bouclage de l'exercice 2018 ;

Charges d'exploitation :

Les charges supplémentaires d'exploitation au budget comprennent :

- ✓ Projets (développements) (CHF +17.8 millions de charges) :
 - développements des thérapies innovantes en oncologie décidées dans le cadre d'EMPD ou faisant suite à des engagements du Conseil d'Etat (LICR, CTE, GMP), mise en exploitation du bâtiment AGORA dédié à la recherche translationnelle sur le cancer ;
 - développements en psychiatrie des dispositifs pour la prise en charge des Troubles sévères de l'apprentissage et de l'autisme, ouverture de la nouvelle Unité de soins Psychiatriques fermée pour mineurs USPFM dans le cadre de la transformation du site de Cery ;
 - exploitation de la plateforme logistique et de l'unité centrale de production (UCP) à Bussigny ;
 - développement d'une plateforme médico-technique de prise en charge de patients souffrant de déficience artérielle.
 - augmentation du nombre d'apprentis et des places disponibles en garderie pour le personnel du CHUV.

- ✓ Compléments 2018 (CHF +17.2 millions de charges) :
 - charges liées aux conséquences des engagements décidés pour 2018 (compléments pour fraction d'année).
- ✓ Renforcements 2019 (+27.8 millions)
 - moyens accordés destinés à accompagner, là où le besoin est avéré, la croissance d'activité clinique 2019 (+5% de revenus de facturation).
- ✓ Programme d'optimisation (-21.9 millions)
 - Le CHUV met en place un programme d'optimisation reposant à la fois sur des mesures d'efficacité, une hausse ciblée des revenus, une optimisation de la gestion du nombre de lits exploités et le freinage de certains développements et constructions (-3.3 millions par rapport aux 25.2 millions du plan d'optimisation).
- ✓ Effets salariaux (+5.0 millions)
 - Impact pour le CHUV de la hausse du taux de cotisation de la Caisse Cantonale d'Allocations Familiales
- ✓ Tâches de santé publique (+3.1 millions)
- ✓ Transfert de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) à Unisanté (-16.9 millions)

Charges d'investissements :

L'évolution des charges d'investissements du CHUV est marquée par les amortissements extraordinaires effectués fin 2018 ainsi que par l'optimisation du budget des charges de fonctionnement liées au crédit d'inventaire.

Le budget prévoit :

- ✓ Une augmentation du service de la dette des EMPD de 1.0 million ;
- ✓ Des coûts d'amortissement en augmentation de 1.2 millions pour le service de la dette des investissements de CHF 1 à 8 millions ;
- ✓ Une diminution de -1.6 millions de la dotation au fonds d'entretien liée à la variation de la valeur ECA des immeubles, ainsi que des surfaces louées (mises en service prévues au budget 2018 non réalisées) ;
- ✓ Une augmentation de 1.3 millions des charges de location (Bussigny (UCP-Plexus), AGORA, locaux des Falaises).
- ✓ Une augmentation du budget du service de la dette des équipements au crédit d'inventaire de 4.0 millions ;
- ✓ Une budgétisation de -5.2 millions en anticipation de report dans le temps des dépenses d'investissement.

Et, par ailleurs, une diminution du service de la dette de 14.0 millions consécutive aux amortissements effectués au bouclage 2018 :

- ✓ Compensation financière pour les décrets CHUV : -2.4 millions ;
- ✓ Objets de 1 à 8 millions : -1.0 million ;
- ✓ Service de la dette du crédit d'inventaire : -10.7 millions.

Evolution des revenus du CHUV :

Le budget de revenu est marqué par :

- ✓ une hausse de 6.6 millions de la part Etat à l'hospitalisation (dont 6.2 sur l'exploitation et 0.4 sur l'investissement), en application du nouveau modèle de financement de l'hospitalisation, principalement due à la progression de l'activité entre 2016 et 2017 ;

- ✓ des revenus de la facturation des hospitalisations en hausse de 19.7 millions (dont 25.4 sur l'exploitation et 0.9 sur l'investissement), en lien avec : l'évolution de facturation réalisée en 2018 par rapport au budget (+4.4 millions), un trend d'activité 2018-2019 comprenant les nouvelles activités des développements stratégiques 2019, ainsi que les effets conjugués de l'amélioration du codage et des effets de versions DRG ;
- ✓ des revenus de la facturation ambulatoire en hausse de 24.7 millions, dont 10.4 millions réalisés en 2018 au-delà du budget et 14.3 millions (+2.1%) générés par les nouvelles activités des développements stratégiques ainsi que l'amélioration de la productivité ambulatoire ;
- ✓ une baisse de 11.4 millions des subventions UNIL (-4.6), PIG exploitation (-5.8) et investissement (-1.2), correspondant aux moyens transférés à Unisanté pour la reprise des activités du DUMSC ;
- ✓ une hausse des PIG de 3.1 millions pour des activités demandées par la DGS (formation post-graduée des médecins, psychopharmacovigilance, soins palliatifs pédiatriques, ...) ;
- ✓ une hausse des PIG de 1.6 millions utilisée par le CHUV pour couvrir les charges nouvelles liées à l'augmentation du nombre d'apprentis en formation et l'augmentation des places en garderie ;
- ✓ une part Etat à l'investissement stable, à l'exception d'ajustements de la subvention équivalents à la baisse des charges liée aux amortissements non planifiés prévus pour le bouclage 2017 (-14.0 millions) ;
- ✓ une augmentation de +1.2 millions du financement académique par l'UNIL ;

4 ALLOCATION DES RESSOURCES ET FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ PAR LA DGS

4.1 FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ STATIONNAIRE ET DES PIG PAR LA DGS

Le présent contrat détaille le financement de l'activité stationnaire du Groupe CHUV, ainsi que les subventions accordées par le canton à titre de prestations d'intérêt général (PIG).

Le périmètre du modèle de financement de l'activité stationnaire couvre les patients vaudois LAMal et LAI.

Le budget de l'activité stationnaire est fondé sur la dernière activité réalisée validée, soit 2017, et les tarifs de l'année en cours. L'activité stationnaire est financée conjointement par le canton et les assureurs. Le modèle de financement prévoit qu'une part des revenus d'hospitalisation est réservée aux coûts des immobilisations de l'institution (10%¹).

La DGS alloue également des subventions à titre de PIG pour des projets et programmes spécifiques. Certaines PIG sont soumises à correction en fonction de l'activité effective.

Tableau 4.1 : Financement 2019 de l'activité stationnaire (LAMal et LAI, patients vaudois) et des PIG

	Part Etat	Part assureurs	Total	Evolution 18-19
Hospitalisation : part exploitation	290'541'324	257'700'737	548'242'061	13'625'583
Hospitalisation : part investissement	28'394'463	25'200'081	53'594'544	1'095'413
PIG	256'911'101	-	256'911'101	-17'294'199
Total	575'846'888	282'900'818	858'747'706	-2'573'204

Le détail du financement 2019 de l'hôpital et les règles en vigueur y relatives sont annexés au présent contrat (annexes 3 et 4) et font partie intégrante de celui-ci.

Par rapport au budget présenté ci-dessus, les revenus d'hospitalisation figurant au budget du CHUV intègrent également l'impact de l'actualisation des prévisions d'activité pour les patients LAMal et AI vaudois au-delà du réalisé 2017 (1 million) ainsi que les revenus de facturation pour les autres patients (143 millions) et la subvention humanitaire.

A Activité stationnaire par domaine de soins

Le tableau ci-dessous détaille le financement des coûts d'exploitation de l'activité d'hospitalisation, par domaine de soins.

Tableau 4.2 : Financement de l'hospitalisation, part réservée à la couverture des coûts d'exploitation²

	Somatique aigu	Réadaptation	Psychiatrie	Total
Activités	431'202'575	28'887'960	75'010'282	535'100'817
Ouvertures/fermetures de lits	2'643'136	-1'798'516	-	844'620
Rémunération en sus des DRG	12'296'624	-	-	12'296'624
Montant pour l'hospitalisation	446'142'336	27'089'443	75'010'282	548'242'061

L'augmentation du financement de l'activité stationnaire, selon le modèle de financement expliqué ci-dessus, est principalement due à la progression de cette activité entre 2016 et 2017, base de calcul pour l'établissement des budgets respectifs 2018 et 2019 (annexe 3).

Le tableau ci-dessous détaille le financement des coûts d'investissement de l'activité d'hospitalisation, par domaine de soins.

¹ A l'exception des prestations facturées en sus des DRG.

² Sous ouvertures de lits est compté pour 2019 le changement de mode de facturation des soins palliatifs, anciennement facturé en B et facturé en A depuis 2018.

Tableau 4.3 : Financement de l'hospitalisation, part réservée à la couverture des coûts d'investissement

	Somatique aigu	Réadaptation	Psychiatrie	Total
Activités	43'120'258	2'888'796	7'501'028	53'510'082
Ouvertures/fermetures de lits	264'314	-179'852	-	84'462
Montant pour l'investissement	43'384'571	2'708'944	7'501'028	53'594'544

La part des revenus d'hospitalisation réservée à la couverture des coûts d'immobilisation, ainsi que toute autre source de financement accordée à titre d'investissement, sont en principe dédiées au financement des investissements, au sens de l'OCP et des règles REKOLE.

Pour l'exercice 2019, conformément au rapport du Conseil d'Etat en réponse aux postulats Luisier et Mojon (17_POS_012 et 18_POS_093), la DGS reconnaît au CHUV le droit d'utiliser des recettes d'investissement pour financer une éventuelle perte d'exploitation.

B Prestations d'intérêt général (PIG)

Les prestations de l'institution nécessaires à la réalisation des missions de l'hôpital et qui ne sont pas ou partiellement prises en charge par les assureurs sont qualifiées d'intérêt général et sont financées par l'Etat.

Elles comprennent :

- 1) PIG explicite : subventions explicitement consacrées au financement de programmes de santé publique ou de la formation du personnel médical et soignant ;
- 2) PIG implicite : subvention consacrée notamment à la compensation du sous-financement des activités cliniques, stationnaires et ambulatoires ;
- 3) PIG investissement : compensation pour la perte de financement de l'investissement, à la suite de l'introduction en 2017 du nouveau modèle de financement du CHUV.

Les PIG explicites sont toutes listées en annexe 5. L'évolution du financement des PIG est par ailleurs détaillée en annexe 6. Seules les principales évolutions sont développées dans ce chapitre.

Tableau 4.4 : Financement des prestations d'intérêt général³

	Total 2019	Total 2018	Evolution
PIG explicite	147'132'701	143'191'500	3'941'201
PIG implicite	125'652'400	131'013'800	-5'361'400
PIG investissement	-15'874'000	-	-15'874'000
Total	256'911'101	274'205'300	-17'294'199

L'évolution annuelle nette du financement des PIG s'élève à CHF -17'294'199.

Cette diminution résulte de :

- la création du centre de médecine générale et communautaire Unisanté (PMU), qui a intégré les activités de l'IUMSP et de l'IST, dont le financement était en partie apporté par le CHUV via son contrat de prestations : -8.72 mios ;
- la diminution des charges d'immobilisation à la suite des amortissements non planifiés consentis par l'Etat en 2018 : -14 mios
- l'augmentation de la subvention à titre de tâches de santé publique assumées par le CHUV (annexe 4) : +4.77 mios
- l'intégration du montant de subvention pour le SMUR, auparavant assumé hors contrat de prestations : +0.65 mio.

³Ecart avec le montant figurant au budget CHUV : la subvention pour l'activité clinique humanitaire (4.2 millions) est imputée hors PIG dans le budget CHUV

4.2 RÉCAPITULATION DU FINANCEMENT DE L'ÉTAT ET MODALITÉS DE VERSEMENT

A Récapitulation du financement

Le tableau ci-dessous résume le financement de l'Etat en 2019 et l'évolution avec l'année précédente.

Tableau 4.5 : Financement de l'Etat et évolution

	Contrat de prestations 2019	Contrat de prestations 2018	Evolution 2018-2019	
Hospitalisation : exploitation	290'541'324	284'377'775	6'163'549	2.2%
PIG explicite	147'132'701	143'191'500	3'941'201	2.8%
PIG implicite	125'652'400	131'013'800	-5'361'400	-4.1%
Sous-total Exploitation	563'326'425	558'583'075	4'743'349	0.8%
Hospitalisation : investissement	28'394'463	27'924'266	470'197	1.7%
PIG investissement	-15'874'000	-	-15'874'000	-
Sous-total Investissement	12'520'463	27'924'266	-15'403'803	-55.2%
Total	575'846'888	586'507'342	-10'660'454	-1.8%

B Modalités de versement

Le financement de l'hospitalisation LAMal et LAI, y compris la part consacrée à l'investissement, ainsi que la PIG implicite, sont versés par la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV).

Tableau 4.6 : Versements via la CEESV, y compris part des assureurs

Allocations brutes hospitalisation	548'242'061
Allocations brutes PIG implicite	125'652'400
Allocations brutes investissements	53'594'544
<u>Retenue fonds de gestion des conventions</u>	<u>-1'312'021</u>
Versement annuel net de la CEESV	726'176'984

La retenue pour le fonds de gestion des conventions est expliquée en annexe 2.

Le reste des allocations est versée directement par la DGS, par mensualité :

Tableau 4.7 : Versements directs DGS-CHUV

	Annuel	Mensualités
Tâches de santé publique et de formation	144'970'441	12'080'870
Dispositif HPCi (OMC)	1'715'600	142'967
DCISA (OMC)	446'660	37'222
PIG investissement	-15'874'000	-1'322'833
Versements nets du SSP	131'258'701	10'938'225

Ces deux versements se font via les comptes courant existants entre le CHUV, l'Etat de Vaud et la CEESV.

4.3 MANDATS DGS

Le CHUV réalise des travaux ponctuels sur demande de la DGS (annexe 8). Les objectifs à atteindre, les délais et les ressources sont précisés dans des mandats élaborés par la DGS et présentés en séance de coordination DGS-CHUV.

L'enveloppe maximum réservée dans le budget du CHUV pour l'exécution de ces travaux est de CHF 650'000.

5 CONDITIONS À RESPECTER POUR FIGURER SUR LA LISTE LAMAL⁴

5.1 CONDITIONS SPÉCIFIQUES

A Respect des conditions spécifiques au type de mandat octroyé

L'hôpital respecte, cumulativement et de manière permanente, les conditions spécifiques minimales (chapitre 3 du cadre de référence) liées au(x) type(s) de mandat(s) octroyé(s). L'hôpital signale sans délai les non-conformités à la DGS.

Objectif 2019 : L'hôpital vérifie s'il respecte la liste des conditions spécifiques aux mandats octroyés.

Livrable : Formulaire « Liste des conditions spécifiques avec indication de conformité ».

Délai : 31 janvier 2020

5.2 CONDITIONS GÉNÉRALES

A Exigences en matière de qualité et de sécurité

5.A.1 Plan de mesures qualité ANQ

L'hôpital applique le plan de mesures ANQ et autorise la DGS à obtenir tous les résultats et indicateurs directement de l'ANQ.

Objectif 2019 : 1) L'hôpital prend les mesures nécessaires pour atteindre un ratio taux observé global/taux attendu maximal inférieur à 1.15 pour les REAPE/REOPE (résultats ANQ 2018 et résultats propres 2019) ; si ce n'est pas le cas, les explications et les actions correctrices entreprises doivent être communiquées à la DGS.

2) Pour tous les autres résultats de l'ANQ (prévalence des chutes et des escarres, satisfaction des patients, etc.), l'hôpital met en œuvre les actions nécessaires pour se situer au moins dans la moyenne nationale en fonction de la méthodologie de mesure ; s'ils s'en distinguent de manière significative, les explications et les actions correctrices entreprises doivent être communiquées à la DGS.

Livrable : 1) CHUV : taux propres attendus/observés de REAPE et de REOPE (calculés par le progiciel SQLape, version la plus récente) pour chaque semestre 2019, par service, avec indication des mesures d'amélioration prises.
2) HOJG : taux propres attendus/observés de REAPE et de REOPE (calculé par le progiciel SQLape, version la plus récente) pour l'année 2019, par service, avec indication des mesures d'amélioration prises.

Délai : 1) 30 septembre 2019 (taux 1^{er} semestre) ; 30 avril 2020 (taux 2^{ème} semestre et annuels)
2) 30 avril 2020

5.A.2 Qualité des prestations et gouvernance

La Direction générale et le Conseil de l'hôpital (HOJG) font de la qualité des prestations une priorité et l'intègrent dans leur système de management.

Objectif 2019 : la Direction de l'établissement présente à son Conseil (HOJG) ou à la Cheffe du DSAS (CHUV) un tableau de bord résumant les résultats publiés par l'ANQ.

Livrable : Copie du/des tableaux de bord présenté au Conseil d'établissement (HOJG) ou à la

⁴ L'annexe 10 précise les établissements du Groupe CHUV concernés par les différentes conditions.

Cheffe du DSAS (CHUV) par la Direction générale.

Délai : 31 janvier 2020

5.A.3 Surveillances Unité HPCI

L'hôpital participe au programme de lutte contre les infections nosocomiales et met en place le plan d'action décrit dans le programme 2018-2022. Il respecte les engagements de structures déclinés dans ce programme, participe aux surveillances du programme HPCI et met en place les mesures d'amélioration recommandées. Il s'engage également à respecter les cahiers des charges de l'infirmier-ère référent-e et du médecin responsable HPCI.

Objectif 2019 : L'hôpital établit un rapport sur le suivi des surveillances définies dans le programme cantonal HPCI.

Livrable : Rapport avec les tableaux complétés pour chaque indicateur, y compris commentaires sur les résultats et leur évolution.

Délai : 31 mai 2020

5.A.4 Sécurité au bloc opératoire

L'hôpital diminue le risque, pour le patient, d'événements indésirables au bloc opératoire.

Objectif 2019 : L'hôpital utilise systématiquement la checklist chirurgicale au bloc opératoire.

Livrable : Description des évolutions/améliorations apportées à la checklist.

Délai : 31 mars 2020

5.A.5 Gestion des plaintes

L'hôpital répond à toute plainte d'un patient ou de son entourage en appliquant un processus formalisé.

La DGS se réserve la possibilité de réaliser ou de faire réaliser un contrôle.

5.A.6 Présence des médecins dans les hôpitaux

L'hôpital assure en tout temps une couverture médicale par des médecins titulaires d'un titre ISFM. Un processus formalisé permet à la direction d'être informée en continu de la situation.

La DGS se réserve la possibilité de réaliser ou de faire réaliser un contrôle.

B Economicité et financement

5.B.1 Comptabilité analytique d'exploitation

L'hôpital transmet à la DGS ses données de comptabilité analytique afin de lui permettre d'évaluer l'économicité de ses prestations.

Livrable :

- 1) Une copie du fichier électronique des données économiques des coûts par cas 2019, telles que transmises à SwissDRG ;
- 2) Une copie des données analytiques 2019 (modèle « ITAR-K ») pour calculer les coûts, conformément à l'art. 49 al.7 LAMal ;
- 3) Une copie de la comptabilité analytique compatible REKOLE 2019, avec les commentaires sur la méthode utilisée et les résultats obtenus.

Délai : 31 mai 2020

5.B.2 Activité ambulatoire hospitalière

L'hôpital transmet à la DGS les données d'activité utiles à l'analyse de l'évolution de son activité ambulatoire.

Objectif 2019 : L'hôpital commente l'évolution de son activité ambulatoire, explique et justifie les écarts significatifs par catégorie de prestations.

Livrables : 1) Extraction des données de l'activité ambulatoire contenues dans le cube du data warehouse (nombre de points, nombre de cas par jour et par service, points facturés).
2) Rapport sur l'évolution de l'activité ambulatoire hospitalière, y compris le chiffre d'affaires par type de prestations.

Délai : 31 mai 2020

C Investissement et pérennité de l'exploitation

/

D Système d'information et principes comptables

5.D.1 Statistique administrative, statistique médicale et complément cantonal

L'hôpital autorise Statistique Vaud à transmettre les données – sans identification possible des personnes physiques – de la statistique administrative, de la statistique médicale avec le complément cantonal ainsi que de la statistique des divisions C à la DGS, qui pourra les publier en mentionnant les noms des hôpitaux.

E Formation et perfectionnement du personnel non universitaire du secteur sanitaire

5.E.1 Places d'apprentissage et stages pour les formations soignantes

L'hôpital participe activement à la formation du personnel soignant vaudois en offrant des places de stage et d'apprentissage de qualité, dans les limites de ses capacités, et dans le but de couvrir les besoins des écoles et du système de santé.

Objectif 2019 : L'hôpital atteint l'objectif annuel fixé par la DGS (annexe 4).

Livrable : Formulaire « Places d'apprentissage et stages pour les formations soignantes »

Délai : 28 février 2020

F Conditions de travail et rémunération

5.F.1 Egalité salariale entre les femmes et les hommes

L'établissement respecte le principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le nouvel article 3 alinéa 2 du règlement d'application de la loi sur les subventions exige d'une institution recevant plus de CHF 5 millions de subventions qu'elle s'engage à effectuer l'autocontrôle de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes selon une méthode éprouvée, par exemple l'outil « Logib » mis à disposition gratuitement par le Bureau fédéral de l'égalité entre les femmes et les hommes. S'il est demandé par l'autorité de contrôle de cette norme, la DGS peut demander copie du rapport relatif à cet autocontrôle.

G Collaboration interprofessionnelle et continuité des soins

5.G.1 Continuité des soins à la sortie de l'hôpital

L'hôpital prend des mesures pour éviter une rupture importante de la continuité des soins à la sortie de l'hôpital, dans le but de réduire le risque d'événements défavorables, tels que les réadmissions évitables.

Objectif 2019 : L'hôpital poursuit un objectif d'envoi de la lettre de sortie dans les 8 jours après la sortie du patient.

Livrable : Par discipline médicale (incluant la réadaptation) : taux moyen annuel des lettres de sortie envoyées dans les 8 jours après la sortie du patient et délai d'envoi moyen de la lettre de sortie (en nombre de jours après la sortie du patient).

Délai : 31 mars 2020

5.G.2 Soins palliatifs spécialisés

L'hôpital participe à l'élaboration d'un processus cantonal d'orientation des patients en situation palliative. Il documente par ailleurs son activité palliative en fournissant les informations contenues dans le formulaire ad hoc.

Objectif 2019 : L'hôpital participe à l'élaboration d'un processus cantonal d'orientation des patients et documente son activité palliative.

Livrable : Formulaire « Soins palliatifs spécialisés ».

Délai : 31 mars 2020

6 CONTRIBUTIONS DE L'ÉTABLISSEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT DE POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE 2018-2022

6.1 SYSTÈME DE SOINS – RENFORCEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ

A Programme vaudois de formation post-graduée des médecins assistants de pédiatrie au cabinet du pédiatre

Mesure/Objectif de l'Etat :

Renforcer la première ligne de soins, notamment la médecine de premier recours.

Contribution de l'établissement :

Dans le cadre du programme d'assistantat vaudois, l'hôpital forme annuellement 8 médecins assistants au cabinet du pédiatre (4.8 EPT – soit 8 x 60%).

Livrable :

- 1) Décompte semestriel
- 2) Rapport d'activités, décompte annuel, extrait des salaires et du grand livre

Délais :

- 1) 31 août 2019
- 2) 28 février 2020

6.2 QUALITÉ, SÉCURITÉ, ECONOMICITÉ

A Dispositif qualité au sein de l'établissement

Mesure/Objectif de l'Etat :

Inciter les prestataires de soins à définir leur démarche qualité, les processus qu'ils entendent développer et les résultats qu'ils veulent atteindre en priorité.

Contribution de l'établissement :

L'hôpital décrit son dispositif qualité et ses objectifs à moyen terme en matière de qualité ; il dresse un état des lieux et indique son plan d'action pour atteindre ses objectifs ; il évalue périodiquement la situation et, cas échéant, prend des mesures correctrices.

Livrable :

Auto-évaluation selon canevas

Délai :

30 juin 2020

6.3 CONDITIONS-CADRES POUR L'EFFICIENCE DU SYSTÈME DE SANTÉ

A Projet REFORMER

Mesure/Objectif de l'Etat :

Piloter la réorganisation de la formation médicale post-graduée au CHUV et dans les hôpitaux de la FHV et définir un mécanisme de financement favorisant la formation dans certaines spécialisations médicales, ainsi que la médecine de service public en général.

Contribution de l'établissement :

Le CHUV collabore et participe activement au développement et à la mise en œuvre du projet REFORMER (Réorganisation de la formation médicale post-graduée en Suisse Romande).

6.4 ACTIONS DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2017-2022

A Création de places d'apprentissage tout métier

Mesure/Objectif de l'Etat :

Viser la création d'un millier de places de stages et d'apprentissage dans les secteurs public et privé afin de renforcer la stratégie d'insertion des jeunes en quête d'insertion professionnelle.

Contribution de l'établissement :

L'hôpital participe activement à la formation en offrant des places de stage et d'apprentissage de qualité, tout métier confondu, dans les limites de ses capacités et dans le but de renforcer la formation professionnelle et favoriser l'insertion professionnelle, économique et sociale de la population

Objectif 2019 :

Objectif spécifique au CHUV : l'établissement emploie 300 apprentis, tout métier confondu, au sein de ses services.

Livrable :

Formulaire « Places d'apprentissage »

Délai :

30 avril 2020

Annexe 1 : Budget du Groupe CHUV – détail pour CHUV et affiliés

Annexe 2 : Fonds et retenues 2019

Annexe 3 : Règles techniques de budgétisation, de financement et de correction 2019

Annexe 4 : Modalités spécifiques de financement

Annexe 5 : Tâches de santé publique – Inventaire 2019

Annexe 6 : Tableaux des variations des prestations d'intérêt général

Annexe 7 : Liste des subventions attribuées par le CHUV selon article 9a LHC

Annexe 8 : Mandats élaborés par la DGS et exécutés par le CHUV en 2019

Annexe 9 : Activité et financement SMUR 2019

Annexe 10 : Financement définitif 2019

Annexe 11 : Périmètre des engagements du CP 2019

Annexe 12 : Récapitulatif des livrables

Les annexes font partie intégrante du contrat.

DSAS :

La Cheffe du Département
de la santé et de l'action sociale :



Rebecca Ruiz

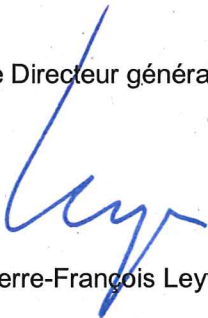
La Directrice générale
de la santé :



Stéfanie Monod

CHUV :

Le Directeur général :



Pierre-François Leyvraz

Le Directeur administratif et financier :



Stéphane Bossel

Ainsi fait à Lausanne en deux exemplaires originaux, le 29 août 2019

ANNEXE 1

Budget du Groupe CHUV : détail pour le CHUV et ses affiliés

GH sans IST*	BUDGET 2019	BUDGET 2018	Variation	Var. %
PERSONNEL	1'275'646'700	1'266'839'700	8'807'000	0.7%
BIENS ET SERVICES MEDICAUX	259'333'900	242'511'000	16'822'900	6.9%
AUTRES CHARGES	181'149'700	175'571'000	5'578'700	3.2%
CHARGES EXTRAORDINAIRES	21'600	-	21'600	0.0%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1'716'151'800	1'684'921'700	31'230'100	1.9%
BATIMENTS	39'491'500	46'770'000	-7'278'500	-15.6%
EQUIPEMENTS	7'826'200	13'764'000	-5'937'800	-43.1%
TOTAL CHARGES D'IMMOBILISATION	47'317'700	60'533'900	-13'216'200	-21.8%
TOTAL CHARGES	1'763'469'400	1'745'455'700	18'013'700	1.0%
ACTIVITE D'HOSPITALISATION	714'851'000	689'592'300	25'258'700	3.7%
HOSP. SOMATIQUE AIGUE	588'251'400	578'935'900	9'315'500	1.6%
READAPTATION SOMATIQUE	27'870'100	27'638'100	232'000	0.8%
PSYCHIATRIE	76'574'600	76'549'500	25'100	0.0%
ATTENTES DE PLACEMENTS	7'154'900	6'968'700	186'200	2.7%
AUTRES (ExAnt, rabais,...)	15'000'000	-499'900	15'499'900	-3100.6%
ACTIVITE AMBULATOIRE	397'357'600	370'977'900	26'379'700	7.1%
ACTIVITE EMS	11'064'000	10'730'000	334'000	3.1%
ACTIVITE PRIVEE	29'882'700	29'982'700	-100'000	-0.3%
SUBVENTIONS	390'716'900	395'299'500	-4'582'600	-1.2%
PIG SSP	268'555'300	268'994'500	-439'200	-0.2%
ENSEIGNEMENT/RECHERCHE FBM	113'085'600	116'510'600	-3'425'000	-2.9%
AUTRES SUBVENTIONS	9'076'000	9'794'400	-718'400	-7.3%
AUTRES REVENUS	148'563'500	158'142'900	-9'579'400	-6.1%
REVENUS EXTRAORDINAIRES	-	-	-	0.0%
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	1'692'435'700	1'654'725'400	37'710'300	2.3%
SUBVENTIONS	-15'874'000	-921'100	-14'952'900	1623.4%
PIG SSP	-15'874'000	-921'100	-14'952'900	1623.4%
PART DES TARIFS HOSP.	66'582'300	65'732'800	849'500	1.3%
AUTRES REVENUS	10'925'400	11'118'600	-193'200	-1.7%
TOTAL REVENUS D'IMMOBILISATION	61'633'700	75'930'300	-14'296'600	-18.8%
TOTAL REVENUS	1'754'069'400	1'730'655'700	23'413'700	1.4%
Résultat d'exploitation	-23'716'100	-30'196'300	6'480'200	
Résultat d'immobilisation	14'316'000	15'396'400	-1'080'400	
Résultat global	-9'400'000	-14'799'900	5'399'900	

*Le budget 2018 est retraité pour tenir compte de la sortie de l'IST du périmètre des établissements couverts par le Contrat de prestations du CHUV.

CHUV sans IST*	BUDGET 2019	BUDGET 2018	Variation	Var. %
PERSONNEL	1'238'903'800	1'227'631'400	11'272'400	0.9%
BIENS ET SERVICES MEDICAUX	246'871'500	228'493'700	18'377'800	8.0%
AFFILIES	6'505'400	6'498'700	6'700	0.1%
AUTRES CHARGES	175'383'100	170'214'500	5'168'600	3.0%
CHARGES EXTRAORDINAIRES	-	-	-	0.0%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1'667'663'700	1'632'838'300	34'825'400	2.1%
BATIMENTS	38'570'900	45'842'600	-7'271'700	-15.9%
EQUIPEMENTS	6'321'300	12'493'000	-6'171'700	-49.4%
AFFILIES	2'071'600	1'788'500	283'100	15.8%
TOTAL CHARGES D'IMMOBILISATION	46'963'800	60'124'100	-13'160'300	-21.9%
TOTAL CHARGES	1'714'627'500	1'692'962'400	21'665'100	1.3%
ACTIVITE D'HOSPITALISATION	709'095'200	683'708'000	25'387'200	3.7%
HOSP. SOMATIQUE AIGUE	582'495'600	573'051'600	9'444'000	1.6%
READAPTATION SOMATIQUE	27'870'100	27'638'100	232'000	0.8%
PSYCHIATRIE	76'574'600	76'549'500	25'100	0.0%
ATTENTES DE PLACEMENTS	7'154'900	6'968'700	186'200	2.7%
AUTRES (ExAnt, rabais,...)	15'000'000	-499'900	15'499'900	-3100.6%
ACTIVITE AMBULATOIRE	354'000'900	329'325'100	24'675'800	7.5%
ACTIVITE EMS	11'064'000	10'730'000	334'000	3.1%
ACTIVITE PRIVEE	29'882'700	29'982'700	-100'000	-0.3%
SUBVENTIONS	392'797'900	397'453'800	-4'655'900	-1.2%
PIG SSP	265'344'300	265'863'500	-519'200	-0.2%
ENSEIGNEMENT/RECHERCHE FBM	111'872'200	115'297'200	-3'425'000	-3.0%
AFFILIES	6'505'400	6'498'700	6'700	0.1%
AUTRES SUBVENTIONS	9'076'000	9'794'400	-718'400	-7.3%
AUTRES REVENUS	146'753'100	151'478'000	-4'724'900	-3.1%
REVENUS EXTRAORDINAIRES	-	-	-	0.0%
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	1'643'593'800	1'602'677'600	40'916'200	2.6%
SUBVENTIONS	-15'666'100	-693'300	-14'972'800	2159.6%
PIG SSP	-17'737'700	-2'481'800	-15'255'900	614.7%
AFFILIES	2'071'600	1'788'500	283'100	15.8%
PART DES TARIFS HOSP.	66'374'400	65'505'000	869'400	1.3%
AUTRES REVENUS	10'925'400	10'673'100	252'300	2.4%
TOTAL REVENUS D'IMMOBILISATION	61'633'700	75'484'800	-13'851'100	-18.3%
TOTAL REVENUS	1'705'227'500	1'678'162'400	27'065'100	1.6%
Résultat d'exploitation	-24'069'900	-30'160'700	6'090'800	
Résultat d'immobilisation	14'669'900	15'360'700	-690'800	
Résultat global	-9'400'000	-14'800'000	5'400'000	

*Le budget 2018 est retraité pour tenir compte de la sortie de l'IST du périmètre des établissements couverts par le Contrat de prestations du CHUV.

HOJG	BUDGET 2019	BUDGET 2018	Variation	Var. %
PERSONNEL	36'742'900	39'208'300	-2'465'400	-6.3%
BIENS ET SERVICES MEDICAUX	12'462'400	14'017'300	-1'554'900	-11.1%
AUTRES CHARGES	5'766'600	5'356'500	410'100	7.7%
CHARGES EXTRAORDINAIRES	21'600	-	21'600	0.0%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	54'993'500	58'582'100	-3'588'600	-6.1%
BATIMENTS	920'600	927'400	-6'800	-0.7%
EQUIPEMENTS	1'504'900	1'271'000	233'900	18.4%
TOTAL CHARGES D'IMMOBILISATION	2'425'500	2'198'400	227'100	10.3%
TOTAL CHARGES	57'419'000	60'780'500	-3'361'500	-5.5%
ACTIVITE D'HOSPITALISATION	5'755'800	5'884'200	-128'400	-2.2%
HOSP. SOMATIQUE AIGUE	5'755'800	5'884'200	-128'400	-2.2%
READAPTATION SOMATIQUE	-	-	-	0.0%
PSYCHIATRIE	-	-	-	0.0%
ATTENTES DE PLACEMENTS	-	-	-	0.0%
AUTRES (ExAnt, rabais,...)	-	-	-	0.0%
ACTIVITE AMBULATOIRE	43'356'700	41'652'800	1'703'900	4.1%
ACTIVITE EMS	-	-	-	0.0%
ACTIVITE PRIVEE	-	-	-	0.0%
SUBVENTIONS	4'424'400	4'344'400	80'000	1.8%
PIG SSP	3'211'000	3'131'100	79'900	2.6%
ENSEIGNEMENT/RECHERCHE FBM	1'213'400	1'213'400	-	0.0%
AUTRES SUBVENTIONS	-	-	-	0.0%
AUTRES REVENUS	1'810'500	6'665'000	-4'854'500	-72.8%
REVENUS EXTRAORDINAIRES	-	-	-	0.0%
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	55'347'400	58'546'500	-3'199'100	-5.5%
SUBVENTIONS	1'863'600	1'560'700	302'900	19.4%
PIG SSP	1'863'600	1'560'700	302'900	19.4%
PART DES TARIFS HOSP.	208'000	227'800	-19'800	-8.7%
AUTRES REVENUS	-	445'500	-445'500	-100.0%
TOTAL REVENUS D'IMMOBILISATION	2'071'600	2'234'000	-162'400	-7.3%
TOTAL REVENUS	57'419'000	60'780'500	-3'361'500	-5.5%

Résultat d'exploitation	353'900	-35'600	389'500
Résultat d'immobilisation	-353'900	35'600	-389'500
Résultat global	-	-	-

Résultats d'exploitation	353'900	-35'600	389'500
Résultat ordinaire	375'500	-35'600	411'100
Résultat de l'exercice	-	-	-

Source : tableau excel "190528_HOJG_BU_2019-couvert", transmis par l'HOJG, Mme M.-C. Armalet par email le 28.05.19

ANNEXE 2

Fonds et retenues 2019

Conformément au tableau 4.6 chapitre 4.2 du contrat de prestations, l'établissement rétrocède sur les revenus d'hospitalisation qui lui sont attribués une participation financière destinée à alimenter le fonds de gestion des conventions.

Ce fonds sert notamment à couvrir les frais de projets liés au financement des hôpitaux publics et reconnus d'intérêt public vaudois, au fonctionnement de la CEESV ainsi qu'à l'élaboration, la gestion et la mise en application des conventions tarifaires et des contrats de prestations.

L'alimentation de ce fonds est effectuée par les hôpitaux ; les contributions de ces derniers demeurent inchangées depuis 2007.

La contribution annuelle du CHUV s'élève à CHF 1'312'021.-, selon le mandat relatif aux tâches de la CEESV.

Ce fonds est géré par la CEESV ; en fin d'exercice le solde du compte est redistribué à l'Etat.

ANNEXE 3

Règles de financement

Le nouveau modèle de financement des hôpitaux, en vigueur au CHUV depuis le 1^{er} janvier 2017, consacre deux types de financement par l'Etat :

- A. Le financement de l'hospitalisation, via un modèle spécifique fondé sur les tarifs de facturation
- B. Le financement des prestations d'intérêt général, via des subventions

A. Financement de l'hospitalisation

Ce chapitre décrit le financement des activités d'hospitalisation, soit les activités d'hospitalisation des soins somatiques aigus (lits A) et de réadaptation (lits B), ainsi que celles des soins psychiatriques.

Deux périmètres définis par la catégorie de patient sont soumis à deux mécanismes de financement distincts :

- Le premier périmètre est constitué de toutes les catégories de patients pour lesquelles l'Etat de Vaud n'intervient pas en tant que payeur au sens des règles de facturation.
Sur ce périmètre, le financement du CHUV correspond à la facturation de ses prestations selon les tarifs et règles de facturation en vigueur. Il est donc entièrement variable.
- Le second périmètre est constitué des deux catégories de patients pour lesquelles l'Etat de Vaud intervient en tant que payeur au sens des règles de facturation, soit :
 - les patients LAMal vaudois en division commune et privée (AOS) ;
 - les patients AI vaudois en division commune et privée.Ce périmètre est soumis à des règles particulières de financement dites "modèle de financement", qui sont décrites dans la suite du chapitre A.

A1. Modèle de financement convenu entre le CHUV et la DGS

Les séjours de patients vaudois LAMal et AI, facturés via la CEESV et pour lesquels la DGS est un payeur au sens des règles de facturation, font l'objet du modèle de financement qui repose sur :

- a. Un budget d'activité qui correspond à l'activité de référence
- b. Un financement fixe garanti par l'Etat
- c. Un financement variable soumis à correction

A1 a. Budget d'activité

Le budget d'activité de l'année T est déterminé comme suit :

- L'activité de T-2 validée par la CEESV et le CHUV au bouclage de l'année T-2 ;
à laquelle est ajoutée :
- L'activité correspondant aux flux financiers d'annulations et refacturations des séjours des années antérieures à l'année T-2 durant l'année T-2, également validée par la CEESV et le CHUV au bouclage de l'année T-2⁵.

Exception : les ouvertures de lits de l'année T font l'objet d'un traitement spécifique décrit au chapitre A2.

A1 b. Financement fixe garanti par l'Etat

Le financement fixe garanti par l'Etat est déterminé par la valorisation de l'activité de référence aux tarifs vaudois de l'année T négociés avec les assureurs, multiplié par le taux convenu d'un commun accord entre

⁵ Pour 2019, l'année de référence pour le budget est 2017. L'activité somatique aigue des exercices antérieurs 2017 prise en compte dans le calcul de l'activité budgétée par la DGS ne retient pas les points facturés dans l'ancienne structure tarifaire APDRG.

le CHUV et la DGS, à savoir : 55% pour les activités somatiques et psychiatriques LAMal vaudois et 20% pour les activités somatiques et psychiatriques AI vaudois.

Le financement ainsi déterminé est fixe et indépendant de l'activité effectivement réalisée durant l'année.

Exception : les ouvertures/fermetures de lits ainsi que les rémunérations supplémentaires du tarif SwissDRG font l'objet d'un traitement spécifique décrit au chapitre A2.

A1 c. Financement variable

Le financement variable est déterminé par la valorisation de l'activité réalisée aux tarifs vaudois de l'année T négociés avec les assureurs, multiplié par le taux convenu d'un commun accord entre le CHUV et la DGS, à savoir : 45% pour les activités somatiques et psychiatriques LAMal vaudois et 80% pour les activités somatiques et psychiatriques AI vaudois.

Les taux ont été déterminés de telle façon que la part variable corresponde à celle des payeurs autres que la DGS.

Exception : les ouvertures/fermetures de lits ainsi que les rémunérations supplémentaires du tarif SwissDRG font l'objet d'un traitement spécifique décrit au chapitre A2.

A2. Exceptions du modèle de financement

A2 a. Ouvertures/fermetures de lits

L'activité des ouvertures/fermetures de lits postérieures à T-2⁶ est budgétée selon les prévisions d'activité du CHUV validées par la DGS.

Le financement des ouvertures/fermetures de lits est intégralement variable et n'a pas de part fixe garantie.

Les modalités du financement variable pour les ouvertures/fermetures de lits sont les suivantes :

- En cas de réalisé supérieur au budget : valorisation de l'activité budgétée à 100% plus valorisation de l'activité réalisée au-delà du budget à 45% pour le LAMal et 80% pour l'AI ;
- En cas de réalisé inférieur au budget : valorisation de l'activité réalisée à 100%.

A2 b. Rémunérations supplémentaires des SwissDRG

Les rémunérations supplémentaires prévues dans le tarif SwissDRG pour le somatique A sont financées de la façon suivante :

- Pour les dialyses, elles sont corrigées selon les mêmes règles que l'activité en points DRG.
- Pour les autres rémunérations supplémentaires (matériel, médicaments, ...), elles sont corrigées intégralement à 100% (yc part Etat).

A3. Investissements

La part des investissements des tarifs est soumise aux mêmes règles que la part à l'exploitation décrite ci-dessus, tant pour la part garantie par l'Etat de Vaud que pour la part variable. La part des tarifs de l'hospitalisation consacrée aux investissements est fixée d'entente entre le CHUV et la DGS à 10% du tarif sans investissement pour l'ensemble des activités, à l'exception des rémunérations supplémentaires des SwissDRG qui n'ont pas de part investissement.

B. Financement des prestations d'intérêt général

Les Prestations d'intérêt général (PIG) sont composées de :

- les PIG explicites : il s'agit des subventions liées à des projets/programmes particuliers.

⁶ Pour le budget 2019, il s'agit des ouvertures/fermetures de lits des années 2018 et 2019.

- la PIG implicite : le socle de cette PIG a été défini en 2017, en application de la neutralité⁷ de l'introduction du nouveau modèle de financement de l'hospitalisation.
- la PIG investissement : le socle de cette PIG a été défini en 2017, en application de la neutralité de l'introduction du nouveau modèle de financement de l'hospitalisation.

C. Allocations et retenues

C1. Allocations par la Centrale d'Encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV)

Les allocations versées par la CEESV sont composées :

- du budget d'hospitalisation selon modèle (yc ouvertures de lits) à 100% ;
- du budget d'investissement lié à l'activité d'hospitalisation (yc ouverture de lits) à 100% ;
- du montant identifié sous le libellé PIG implicite dans le tableau 4.4 du Contrat de prestations.

Elles correspondent au financement des prestations stationnaires 2019 de l'établissement. Elles sont versées par la CEESV en 13 allocations (double allocation à fin novembre). Le calendrier peut être modifié si l'écart constaté entre la prévision de facturation annoncée et la facturation effectivement réalisée est important et génère un impact sur la trésorerie de la CEESV.

C2. Retenues par la CEESV

Une retenue contractuelle est effectuée afin d'alimenter le Fonds de gestion des conventions. Cette déduction est incluse dans le calcul des allocations mensuelles versées par la CEESV.

C3. Prestations d'intérêt général (PIG)

Les PIG explicites sont payées en mensualités. La PIG d'investissement est également payée par mensualité.

D. Corrections

D1. Correction du financement de l'activité d'hospitalisation de l'année

La correction est calculée comme la différence entre le financement déterminé selon les règles du chapitre A et le financement versé provisoirement durant l'année selon le chapitre C.

La correction effective, soit le versement complémentaire, soit la déduction sera effectuée par le biais des allocations de la CEESV.

D2. Correction du financement des exercices antérieurs

Tous les mouvements d'annulations/refacturations des séjours des années antérieures transitant par la CEESV sont rétrocedés au CHUV (part assureurs).

Dans tous les cas, la part Etat demeure inchangée et n'est pas recalculée en fonction du tarif et de la quote-part nouvellement applicable.

D3. Autres corrections de financement spéciales liées à l'activité d'hospitalisation

D'autres corrections spéciales sont appliquées en fonction des cas particuliers, notamment pour la participation de l'Etat aux prestations qui devraient lui être facturées à l'acte.

⁷ Le changement de modèle de financement de l'hospitalisation s'est fait à part Etat constante : le nouveau modèle finançant moins l'hospitalisation et l'investissement que l'ancien, deux PIG implicites ont été créés avec les compléments garantissant la neutralité du financement Etat pour l'exploitation et pour l'investissement par rapport au montant inscrit au budget de l'Etat 2019.

D4. Corrections des PIG explicites

Les PIG de l'annexe 4 sont soumises à correction en fonction de l'activité effective.

Par ailleurs, en fonction des coûts réels, le CHUV et la DGS peuvent convenir, dans le cadre de l'avenant au Contrat de prestations réalisé en fin d'année, d'ajustements concernant le montant de subvention de certaines des PIG explicites.

E. Remarque finale

Le CHUV informe la DGS dans les meilleurs délais de tout événement imprévu qui pourrait avoir un impact important, positif ou négatif, sur son résultat financier.

F. Fichier de financement par la DGS

Libellé	Activité somatique aiguë			Activité réadaptation somatique			Activité psychiatrique			Autre	TOTAL
	LAMal	AI	Sous-Total	LAMal	AI	Sous-Total	LAMal	AI	Sous-Total		
CHUV : Activité 2017 (y.c. ouverture de lits stroke center 114 pts)	42'674.88	1'550.78	44'225.66	43'029	30	43'059	115'267.43	81.71	115'349		
Corrections sur exercices antérieurs	-1'321.37	1'517.81	196.44	109	0	109	10.69	40.61	51		
Activité recalculée	41'353.51	3'068.59	44'422.10	43'138	30	43'168	115'278	122	115'400		
Ouverture de 18 lits B psy centre - Juin 2016 (5'913 jours) => à 50% dans l'activité 2016 => ajuster le nb de jours (5'913/2=2'956) Journées soins palliatifs facturées en DRG en 2018 : +273 points DRG ; -2688 journées B	273	0	273	-2'688	0	-2'688	0	0	0		
Tarif complet n (y.c. invest) par point SwissDRG et/ou par journée	10'650	11'050	10'678	736	906	736	715	715	715		
Part investissement	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%		
Tarif 2019 sans invest	9'682	10'045	9'707	669	824	669	650	650	650		
Budget sans les ouvertures de lits											
Hospitalisations	400'377'194	30'825'381	431'202'575	28'863'244	24'716	28'887'960	74'930'775	79'507	75'010'282		535'100'817
Investissements	40'037'719	3'082'538	43'120'258	2'886'324	2'472	2'888'796	7'493'078	7'951	7'501'028		53'510'082
Budget ouvertures de lits et/ou dév. de nouvelles prest.											
Hospitalisations	2'643'136	0	2'643'136	-1'798'516	0	-1'798'516	0	0	0		844'620
Investissements	264'314	0	264'314	-1'79'852	0	-1'79'852	0	0	0		84'462
Rémunérations facturées en sus du DRG - financement garanti 55% LAMal / 20% AI	2'426'590	15'380	2'441'970			0			0		2'441'970
Rémunérations facturées en sus du DRG - correction à 100% (base : 2017)	9'394'467	460'187	9'854'654			0			0		9'854'654
Budget garanti	55%	20%		55%	20%		55%	20%			
1) HOSPITALISATION (sans les ouvertures de lits et/ou dév. de nvles prest.), yc dialyses corrigées selon part variable	221'542'081	6'168'152	227'710'233	15'874'784	4'943	15'879'727	41'211'926	15'901	41'227'828		284'817'788
2) INVESTISSEMENTS	22'020'746	616'508	22'637'253	1'587'478	494	1'587'973	4'121'193	1'590	4'122'783		28'348'009
3) PIG (montant à négocier par hôpital en tenant compte de l'ensemble des revenus) montants maximum selon CP provisoire			0			0			0	256'911'100	256'911'100
PIG faisant l'objet d'une correction			0			0			0	147'132'701	147'132'701
Prestations Tâches de santé publique (TSP)										50'274'075	50'274'075
Prestations Formations										59'747'883	59'747'883
Prestations aux affiliés et externes										7'322'353	7'322'353
Autres prestations non TSP										29'788'391	29'788'391
											0
PIG sans correction			0			0			0	109'778'400	109'778'400
PIG investissements										-15'874'000	-15'874'000
PIG implicite										125'652'400	125'652'400
Total budget garanti	243'562'827	6'784'660	250'347'487	17'462'262	5'438	17'467'700	45'333'119	17'492	45'350'610	256'911'100	570'076'897

Libellé	Activité somatique aiguë			Activité réadaptation somatique			Activité psychiatrique			Autre	TOTAL
	LAMal	AI	Sous-Total	LAMal	AI	Sous-Total	LAMal	AI	Sous-Total		
Part variable (activité réalisée)	45%	80%		45%	80%		45%	80%			
Activité réalisée n (en points SwissDRG et/ou en journées)	41'353.51	3'068.59	44'422	43'138	30	43'168	115'278	122	115'400	0	
Financement supplémentaire	198'186'711	27'126'336	225'313'047	14'287'306	21'750	14'309'056	37'090'734	69'966	37'160'700	-	276'782'802
Hospitalisations	180'169'737	24'660'305	204'830'042	12'988'460	19'773	13'008'232	33'718'849	63'606	33'782'454		
Investissements	18'016'974	2'466'031	20'483'004	1'298'846	1'977	1'300'823	3'371'885	6'361	3'378'245		
Part variable liée aux ouvertures de lits et/ou dév. de nouvelles prestations (activité réalisée)	100%	100%		100%	100%		100%	100%			
Activité réalisée n (en points SwissDRG et/ou en journées)	273	0	273	-2'688	0	-2'688	0	0	0	0	
Hospitalisations	2'643'136	0	2'643'136	-1'798'516	0	-1'798'516	0	0	0	0	
Investissements	264'314	0	264'314	-1'79'852	0	-1'79'852	0	0	0	0	
Rémunérations facturées en sus du DRG - correction selon part variable 45% LAMal / 80% AI	2'426'590	15'380	2'441'970	0	0	0	0	0	0	0	
Rémunérations facturées en sus du DRG - correction à 100%	9'394'467	460'187	9'854'654	0	0	0	0	0	0	0	
Total financement supplémentaire	13'393'882	472'491	13'866'374	-1'978'368	0	-1'978'368	0	0	0	0	11'888'006
TOTAL financement 2019 (hospitalisation+investissements+ouv. lits)	455'143'420	34'383'487	489'526'907	29'771'200	27'188	29'798'388	82'423'853	87'458	82'511'310	0	601'836'605
Financements supplémentaires (PIG)											
Total financements supplémentaires (PIG) 2018										0	0
TOTAL FINAL FINANCEMENT 2019	455'143'420	34'383'487	489'526'907	29'771'200	27'188	29'798'388	82'423'853	87'458	82'511'310	256'911'100	858'747'705
Allocations versées par la CEESV (a priori)											
Hospitalisation (y.c. ouverture de lits)	414'841'387	31'300'949	446'142'336	27'064'727	24'716	27'089'443	74'930'775	79'507	75'010'282	0	548'242'061
Investissements (y.c. ouverture de lits)	40'302'033	3'082'538	43'384'571	2'706'473	2'472	2'708'944	7'493'078	7'951	7'501'028	0	53'594'544
PIG Implicite			0			0			0	125'652'400	125'652'400
Sous-total allocations brutes	455'143'420	34'383'487	489'526'907	29'771'200	27'188	29'798'388	82'423'853	87'458	82'511'310	125'652'400	727'489'004
Retenues :											
Fonds de gestion										-1'312'021	-1'312'021
TOTAL allocation nettes	455'143'420	34'383'487	489'526'907	29'771'200	27'188	29'798'388	82'423'853	87'458	82'511'310	124'340'379	726'176'983
PIG versées directement par l'Etat (a priori)											
PIG investissements			0			0			0	-15'874'000	-15'874'000
Prestations Tâches de santé publique (TSP)			0			0			0	50'274'075	50'274'075
Prestations Formations			0			0			0	59'747'883	59'747'883
Prestations aux affiliés et externes			0			0			0	7'322'353	7'322'353
Autres prestations non TSP			0			0			0	29'788'391	29'788'391

ANNEXE 4

Modalités spécifiques de financement

1. Places d'apprentissage et stages pour les formations soignantes

Selon condition 5.E.1 du présent contrat de prestations.

Budget 2019 : CHF 5'901'300 (acompte)

Objectif : La DGS définit chaque année un objectif de formation par hôpital. Le nombre de journées défini en 2019 correspond au nombre de journées réalisées en 2018, soit 51'370 jours.

Afin de valoriser certaines filières, un coefficient est introduit. Ainsi, l'encadrement d'apprentis et des stagiaires de l'année propédeutique ainsi que de la filière de technicien en salle d'opération bénéficiera d'un coefficient de 1.5.

Par conséquent, le financement 2019 en cas de réalisation de l'objectif sera au minimum égal au financement 2018.

Livrible : 28 février 2020 : décompte annuel du nombre de jours de stage/apprentissage en 2019 et décompte du nombre de places d'apprentissages et d'apprenti.e.s en activité au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 (formulaire « Jours de stage et d'apprentissage »).

Correction : La subvention fait l'objet d'une correction après réception du formulaire des jours de stage réalisés. Le montant de la PIG allouée est calculé sur la base du financement 2018 ajusté en multipliant par CHF 120.- l'écart entre les journées réalisées (multipliées par leur coefficient) et celles de l'objectif. La correction (versement complémentaire ou déduction) est égale au montant de la PIG après déduction de l'acompte déjà versé.

2. Programme vaudois de formation post-graduée des médecins assistants de pédiatrie au cabinet du pédiatre

Selon condition 6.1 du présent contrat de prestations.

Budget 2019 : MAX CHF 501'600

Objectif : Afin d'encourager la relève des pédiatres, l'hôpital participe au programme d'assistantat vaudois et s'engage à former annuellement 8 médecins assistants (4.8 EPT – soit 8 x 60%) au cabinet du pédiatre. La subvention allouée par la DGS comprend les salaires des médecins assistants. La DGS finance 80% du salaire du médecin assistant concerné et les 20% restants sont pris en charge par le médecin généraliste supervisant l'assistant dans son cabinet.

Livrible : 31 août 2020 : décompte au 30 juin 2019
28 février 2020 : rapport d'activités, décompte annuel, extrait des salaires et du grand livre

Correction : Le montant de la subvention est corrigé en fonction de l'activité effective, en proportion du nombre annuel de médecins assistants en formation.

3. Relève des pharmaciens hospitaliers : formation des pharmaciens assistants

Budget 2018 : MAX CHF 50'100

Objectif : Afin d'encourager la relève de pharmaciens hospitaliers, l'hôpital organise la supervision d'un pharmacien assistant durant les 3 années de formation post-graduée en pharmacie hospitalière. L'objectif est de former 4 pharmaciens hospitaliers diplômés tous les 3 ans.

Une subvention annuelle d'un maximum de CHF 50'100 est accordée à la pharmacie du CHUV pour financer cette supervision. Le financement alloué est calculé sur la base des critères suivants : 0.3 EPT de pharmacien superviseur pour 4 pharmaciens assistants en formation.

Livable : 28 février 2020 : relevé annuel des pharmaciens en formation (nom, taux d'activité et période d'engagement)

Correction : Le montant de la subvention est corrigé en fonction de l'activité effective, en proportion du nombre annuel de pharmaciens assistants en formation.

4. Formation post-graduée des médecins

Budget 2018 : CHF 32'256'750 (CHUV)

CHF 835'735 (HOJG)

Objectif : Depuis 2018, la formation médicale post-graduée fait l'objet d'un financement différencié en fonction de la spécialité médicale choisie. L'objectif est de valoriser la formation de certaines spécialités médicales en fonction des besoins (médecine de première ligne et de premier recours). Un facteur de pondération est appliqué par discipline, fondé sur un financement annuel de CHF 30'000 par EPT (pondération à 100%).

Le tableau ci-dessous détaille les facteurs de pondération appliqués :

	Facteur de pondération	Montant annuel par EPT
Médecins assistants :		
1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	120%	36'000
Pédiatrie	200%	60'000
Soins intensifs	200%	60'000
Médecine interne générale	200%	60'000
Médecins de famille	Financement distinct	
Anesthésiologie	200%	60'000
Urgences	200%	60'000
Autres assistants de 3 ^{ème} à 6 ^{ème} année	90%	27'000
Dès 7 ^{ème} année	70%	21'000
Chefs de clinique :		
Adjoints	70%	21'000
Urgences, filière « B » et gériatrie	150%	45'000
Autres chefs de clinique	0%	0

Le budget de la PIG est calculé sur la base du nombre effectif de médecins en formation durant l'année 2018.

Un décompte du nombre effectif d'EPT en 2019 est transmis à la DGS avec les renseignements suivants : nom et prénom du médecin en formation, fonction, taux d'activité, date d'engagement, année de formation post-graduée, nom du service et de l'hôpital. Si le statut d'engagement d'un médecin en formation change en cours d'année (année d'ancienneté, taux d'activité, changement de service), ce dernier doit figurer distinctement à deux reprises dans le décompte. Les jours d'absence de longue durée (>30 jours consécutifs) ne doivent pas être pris en considération dans le calcul du nombre d'EPT.

Livable : 15 février 2020 : décompte annuel du nombre effectif d'EPT en 2019.

Correction : Le montant de la subvention est corrigé en fonction du nombre effectif d'EPT.

5. Formations semestre de préparation aux études (SEPRE) et « Bachelor en soins infirmiers » en cours d'emploi (BSI EE)

Budget 2018 : CHF 670'000

Objectif : Dans le cadre de la lutte contre la pénurie du personnel infirmier et afin de faciliter l'accès des assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC) à la filière « Bachelor en soins infirmiers en cours d'emploi » (BSI EE) de la Haute école de santé Vaud (HESAV), la DGS accorde une subvention aux hôpitaux pour un collaborateur en formation, incluant le semestre de préparation (SEPRE) pour les personnes sans maturité professionnelle.

La DGS participe aux coûts salariaux des collaborateurs employés à un taux d'activité de 60% minimum. Le salaire de référence (y compris 13^{ème} salaire et charges patronales) est fondé sur la politique salariale DECFO-SYSREM, selon la classe salariale correspondant à la fonction ASSC, à laquelle 7 années d'expérience sont comptabilisées.

Le montant de la subvention est calculé en fonction du taux d'activité contractuel du collaborateur ; à hauteur de 6% des coûts salariaux pour un taux d'activité de 60 % et pouvant progressivement atteindre 30% du salaire pour un 100%.

L'hôpital fournit à la DGS un relevé annuel avec les renseignements suivants : nom et prénom des collaborateurs en formation, taux d'activité, période d'engagement.

Livable : 28 février 2020 : relevé annuel du personnel en formation (nom, taux d'activité et période d'engagement).

Correction : Le montant de la subvention est corrigé en fonction de l'activité effective, en proportion du nombre annuel de collaborateurs en formation.

ANNEXE 5

Tâches de santé publique

N° TSP	Libellé	Coûts 2018				Détail du financement 2019				Financement CP 2019			
		Charges directes	Charges indirectes	Revenus	Subvention totale (coûts complets)	Subventions hors CP	Subventions PIG forfaitaires	Subventions PIG à la prestation	Dont variations PIG nettes 2019	PIG explicite DGS	Attribution CHUV (complément de financement selon coûts analytiques 2018)	PIG explicite	PIG implicite
1.	Prestations TSP	81'244'140	8'795'492	28'058'405	61'981'227	8'854'445	27'219'283	534'867	-1'658'231	27'754'150	22'519'925	50'274'075	-
5	Swiss Teratogen Information Service (STIS)	201537	20776	66350	155963	-	-	-	-	-	155963	155963	-
11	Garde des Médecins de ville sur le site de l'HEL	900628	83093	510238	473483	-	-	-	-	-	473483	473483	-
16	Alcoologie - Suivi social dans le but de récupérer le permis de conduire	667253	219918	-	887171	-	210000	-	-	210000	677171	887171	-
25	Préparation psychologique préopératoire des enfants à domicile (PAD)	137376	34660	-	172036	-	141523	-	-	141523	30513	172036	-
27	CAN-TEAM - prévention et détection de la maltraitance envers les enfants	1005433	151301	-	1'156'734	-	960496	-	-	960496	196238	1'156'734	-
33	Jardin d'enfant visiteurs (Halte jeux "La Récré" et nurserie "Mosaïque II")	86193	-	-	86193	-	-	-	-	-	86193	86193	-
65	Santé sexuelle et reproductive - Planning Familial	594746	90889	-	685435	-	320000	-	-	320000	365435	685435	-
66	Permanence téléphonique pour la salle d'accouchement	113459	19860	-	133319	-	-	-	-	-	133319	133319	-
67	Conseils périnataux à but de prévention	263108	40120	-	303228	-	-	-	-	-	303228	303228	-
71	Registre Vaudois des Anomalies Congénitales (RVAC) - EUROCAT - VD	41122	6270	-	47392	-	-	-	-	-	47392	47392	-
75	Cours de préparation à la naissance et à la parentalité - politique d'accessibilité tarifaire	232453	18733	109600	141586	-	58000	-	-	58000	83586	141586	-
77	Consultation spécialisée pour les femmes enceintes toxico-dépendantes	130870	16869	20242	127497	-	100000	-	-	100000	27497	127497	-
84	Espace éducatif et Halte garderie du site de l'Hôpital de l'Enfance	72685	2791	-	75476	-	-	-	-	-	75476	75476	-
89	Prévention et gestion de la violence envers les collaborateurs et les patients	3301186	121294	-	3422480	-	-	-	-	-	3422480	3422480	-
91	Urgences préhospitalières - Activités de coordination et d'organisation pour le SMUR	1722790	57830	862550	918070	-	726790	-	-	726790	191280	918070	-
92	Urgences préhospitalières - Activités de coordination et d'organisation en lien avec la Rega	950267	26908	550000	427175	-	521000	-	-	521000	-93825	427175	-
101	Gestion des antidotes	30000	-	-	30000	-	-	-	-	-	30000	30000	-
104	Centre de formation en Médecine Militaire et de Catastrophe (CEFOCA)	145000	9748	-	154748	-	145000	-	-	145000	9748	154748	-
114	Protection de la population en cas de catastrophe - plan sanitaire ORCA	541102	36376	-	577478	-	575570	-	-	575570	1908	577478	-
116	Equipe mobile de soins palliatifs adultes	838415	81457	-	919872	847102	-	-	-	-	72770	72770	-
125	Equipe de soins palliatifs pédiatrique	418317	53483	-	471800	-	657647	275000	275000	932647	-185847	746800	-
141	Examen médical pour tous les motifs de présomption d'aptitude à la conduite	1384035	28187	1'114'131	298091	-	-	-	-	-	298091	298091	-
142	Unité de médecine des violences (UMV)	931161	97861	-	1'029'022	372060	594958	-	-	594958	62004	656962	-
152	Service social du CHUV - prestations pour les patients ambulatoires somatiques	557516	62473	80000	539989	-	-	-	-	-	539989	539989	-
156	Hébergements sociaux	936610	112006	299460	749156	-	-	-	-	-	749156	749156	-
157	Gynécologie de l'adolescence - UMSA	231362	11583	150523	92422	-	-	-	-	-	92422	92422	-
158	Groupe prévention et de protection mère-enfant	177620	30137	-	207757	-	-	-	-	-	207757	207757	-
162	Conseillère en génétique	285654	42662	-	328316	-	-	-	-	-	328316	328316	-
168	Consultations ambulatoires non facturables (HIV) du Service des maladies infectieuses	169498	32664	27933	174229	-	-	-	-	-	174229	174229	-
169	Centre d'accueil et de prévention pour personnes touchées par la toxicomanie à Yverdon (UTAd)	1'102457	77258	463762	715953	-	1253800	-	30800	1253800	-507047	746753	-
170	Unité psycho-thérapeutique itinérante pour les enfants du Nord vaudois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
171	Centre d'ergosociothérapie - Les Ateliers de l'Unité de Réhabilitation	2'558'710	113'542	2'228'709	443'543	-	-	-	-	-	443'543	443'543	-
172	Equipes mobiles jeune adulte de psychiatrie et AIMA	4457485	829963	1'579'220	3'708'228	285500	2'195'900	-	-	2'195'900	1'226'828	3'422'728	-
174	Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire (SMPP)	11407141	944523	4869823	7681841	5752597	-	-	-	-	1'929'244	1'929'244	-
175	Programme addictologie de la Poladd	2808496	430453	1'557'417	1'681'532	-	120000	-	-	120000	1'561'532	1'681'532	-
176	Centre thérapeutique de jour pour adolescents (CTJA)	1'100468	107258	625210	582516	-	247000	-	-	247000	335516	582516	-
184	Services de traduction	1059787	131041	-	1'190'828	-	-	-	-	-	1'190'828	1'190'828	-
187	Programme DEPART	1333699	36273	15949	1'354'023	-	1312000	-	-	1312000	42023	1'354'023	-
189	Centre thérapeutique de jour de Nyon (CTJ)	270613	4508	106848	168273	-	-	-	-	-	168273	168273	-
190	Assistants sociales en psychiatrie - prestations non facturables pour les patients ambulatoires	1836177	430624	595356	1'671'445	-	-	-	-	-	1'671'445	1'671'445	-
195	Colloque interruption de grossesse (IG/LIS)	81360	12794	-	94154	-	-	-	-	-	94154	94154	-
196	Mandats IMS financés par SSP	2989885	611980	-	3'601'865	-	-	-	-2418000	-	-	-	-
197	Centre Thérapeutique de jour pour enfants (CTJE)	612332	111313	119105	604540	-	176100	-	-	176100	428440	604540	-

N° TSP	Libellé	Coûts 2018				Détail du financement 2019				Financement CP 2019			
		Charges directes	Charges indirectes	Revenus	Subvention totale (coûts complets)	Subventions hors CP	Subventions PIG forfaitaires	Subventions PIG à la prestation	Dont variations PIG nettes 2019	PIG explicite DGS	Attribution CHUV (complément de financement selon coûts analytiques 2018)	PIG explicite	PIG implicite
2. Prestations Formation		110'813'949	20'737'229	1'825'657	129'725'521	-	-	39'379'719	1'214'002	39'379'719	20'368'133	59'747'883	68'753'877
199	Formation et encadrement des stagiaires HES/non HES	8'008'040	1'041'045	1'825'657	7'223'428			5'901'300	-23'548	5'901'300	1'455'786	7'357'086	
214	Formation professionnelle des médecins assistants (CHUV)	43'848'161	8'432'989	-	52'281'150			32'256'750	12'917'500	32'256'750	18'721'150	50'977'900	
244	Formation postdiplôme et continue des médecins	57'663'825	11'090'052	-	68'753'877			-	-	-	-	-	68'753'877
405	Assistanat au cabinet du pédiatre	356'869	46'186	-	403'055			501'600	-	501'600	-98'545	403'055	
416	SEPRE/BSI	885'654	115'135	-	1'000'789			669'969	-54'200	669'969	276'620	946'589	
422	Formation des pharmaciens assistants - Relève des pharmaciens hospitaliers	51'400	11'822	-	63'222			50'100	-	50'100	13'122	63'222	
3. Autres prestations non TSP		37'531'277	-6'771	8'855'271	28'669'235	-	4'200'000	5'640'736	955'050	9'840'736	19'947'555	29'788'391	-
20	Prise en charge de patients humanitaires en pédiatrie	4'398'373	-198'373	-	4'200'000		4'200'000		-	4'200'000	-	4'200'000	
103	Unité cantonale de supervision scientifique du programme Hygiène, Prévention et contrôle de l'infection (HPCI)	1'610'812	-88'012	-	1'522'800			1'715'600	52'100	1'715'600	-	1'715'600	
185	Attentes de placement somatique	28'631'952	-	8'687'492	19'944'460						19'944'460	19'944'460	
219	Projet MSU	1'454'950	-3'595	-	1'451'355			156'000	10'500	156'000	-	156'000	
373	E-Health	382'005	193'995	-	576'000			655'800	77'800	655'800	100	655'900	
404	Postes DGS-CHUV	1'834'832	60'347	167'779	1'722'400			2'357'456	586'550	2'357'456	-	2'357'456	
409	Implantation InterRAI	146'895	-	-	146'895			146'900	-	146'900	2'995	149'895	
414	ORCA	380'913	28'867	-	409'780			608'980	228'100	608'980	-	608'980	
4. Subventions externes		6'874'342	29'842	-	6'904'184	-	1'898'357	835'375	-260'000	2'733'732	4'588'621	7'322'353	-
21	Association Intervalle - hébergement des familles d'enfants hospitalisés	220'000	8'447	-	228'447				-	-	228'447	228'447	
227	Subvention TSP et FP aux établissements affiliés	4'376'774	-	-	4'376'774				-260'000	-	3'959'568	3'959'568	
227	Formation professionnelle des médecins assistants (HOJG)							835'375		835'375	-	835'375	
252	Subvention fondation du Levant (UDD)	300'000	-	-	300'000			300'000	-	300'000	-	300'000	
257	Subvention à Appartenances pour la Consultation Psychothérapeutique pour Migrants (CPM)	1'477'568	-	-	1'477'568			1'448'357	-	1'448'357	29'211	1'477'568	
412	Association des maisons de naissance (part FHV et financ. complémentaire)	150'000	-	-	150'000			150'000	-	150'000	-	150'000	
423	FEDEVACO	250'000	15'282	-	265'282				-	-	265'282	265'282	
424	MSF	100'000	6'113	-	106'113				-	-	106'113	106'113	
5. PIG implicite, solde													56'825'629
TOTAL		236'463'708	29'555'792	38'739'333	227'280'167	8'854'445	33'317'640	46'390'697	250'821	79'708'337	67'424'234	147'132'701	125'652'400

ANNEXE 6

Variation des PIG

1. PIG explicite

Tâches de santé publique

Prestations "tâches de santé publique" (TSP) au contrat de prestations définitif 2018	54'000'190
Transferts internes de rubriques*	441'590
Modifications des attributions CHUV selon actualisation des coûts analytiques*	-2'509'474
Facteurs de variations impliquant une évolution du financement de l'Etat :	-1'658'231
• Mandat IUMSP (TSP 196) : transfert de la prestation à Unisanté/PMU	-2'418'000
• Centre de consultations "les Boréales " (TSP 240) : extension de la prestation dans le secteur Ouest	125'000
• Cardiomet (TSP 258) : transfert de la prestation à Unisanté/PMU	-100'000
• CHUV sans fumée (TSP 361) : transfert de la prestation à Unisanté/PMU	-117'000
• CMDO : Sous-couverture des prestations au bloc opératoire (transfert du CMDO au CHUV depuis Unisanté)	75'000
• CMDO : Prise en charge des enfants à l'HEL (transfert du CMDO au CHUV depuis Unisanté)	120'000
• Consolidation des prestations du Programme Diabète au CHUV	212'500
• Equipe mobile de soins palliatifs pédiatriques (TSP 225) : renforcement infirmier et médical	275'000
• UTAD (TSP 169) : adaptation des ressources	30'800
• Psychopharmacologie (nouveau) : adaptation des ressources	210'000
• Coordination pédiatrique et UPCOT (TSP 397) : adaptation des ressources	-65'000
• Mesure ANQ (TSP 418) : fin de l'aide financière à la mise en place de l'indicateur (satisfaction en psychiatrie)	-6'531
Prestations "tâches de santé publique" (TSP) au contrat de prestations définitif 2019	50'274'075
<i>* Transferts entre rubriques de financement, neutres pour le CHUV et la DGS</i>	

Prestations de formation

Prestations de formation au contrat de prestations définitif 2018	56'655'430
Transferts internes de rubriques*	-2'437'794
Modifications des attributions CHUV selon actualisation des coûts analytiques*	4'316'245
Facteurs de variations impliquant une évolution du financement de l'Etat :	1'214'002
• Formation médicale post-graduée CHUV : évolution du financement selon modèle	1'291'750
• Formation des stagiaires HES/non HES - CHUV, HOJG : évolution du financement selon modèle	-23'548
• SEP/BSI : évolution du financement selon modèle	-54'200
Prestations de formation au contrat de prestations définitif 2019	59'747'883
<i>* Transferts entre rubriques de financement, neutres pour le CHUV et la DGS</i>	

Prestations non TSP

Prestations non TSP au contrat de prestations définitif 2018	25'670'098
Transferts internes de rubriques*	164'006
Modifications des attributions CHUV selon actualisation des coûts analytiques*	2'999'237
Facteurs de variations impliquant une évolution du financement de l'Etat :	955'050
• Fonctions SSP-CHUV	674'850
• Développement du plan cantonal ORCA (Organisation en cas de catastrophe)	52'100
• Développement du programme cantonal HPCI (Hygiène, Prévention et contrôle de l'infection)	228'100
Prestations non TSP au contrat de prestations définitif 2019	29'788'391
<i>* Transferts entre rubriques de financement, neutres pour le CHUV et la DGS</i>	

Subventions externes

Prestations subventions externes au contrat de prestations définitif 2018	6'865'854
Transferts internes de rubriques*	67'794
Modifications des attributions CHUV selon actualisation des coûts analytiques*	628'330
Facteurs de variations impliquant une évolution du financement de l'Etat :	-239'625
• Formation médicale post-graduée IST : transfert de la prestation à Unisanté/PMU	-260'000
• Formation médicale post-graduée HOJG : évolution du financement selon modèle	20'375
Prestations subventions externes au contrat de prestations définitif 2019	7'322'353

* Transferts entre rubriques de financement, neutres pour le CHUV et la DGS

2. PIG implicite

PIG implicite au contrat de prestations définitif 2018	131'013'793
Transferts de rubriques (financièrement neutre pour CHUV et SSP)*	2'420'194
Modifications des attributions CHUV selon actualisation des coûts analytiques*	-5'434'337
Facteurs de variations impliquant une évolution du financement de l'Etat :	-2'347'250
• Développement des prestations	1'670'000
• Transfert de charges à Unisanté/PMU	-4'017'250
PIG implicite au contrat de prestations définitif 2019	125'652'400

* Transferts entre rubriques de financement, neutres pour le CHUV et la DGS

3. PIG investissement

PIG investissement au contrat de prestations définitif 2018	-
Facteurs de variations impliquant une évolution du financement de l'Etat :	-15'874'000
• Diminution de la charge d'investissement à la suite des amortissements non planifiés	-14'000'000
• Transfert de charges à Unisanté/PMU	-1'874'000
PIG investissement au contrat de prestations définitif 2019	-15'874'000

* Transferts entre rubriques de financement, neutres pour le CHUV et la DGS

ANNEXE 7

Liste des subventions attribuées par le CHUV selon article 9a LHC

Art 9a LHC :

1. Le CHUV peut octroyer une subvention à titre d'indemnité ou d'aide financière, sous forme de prestations pécuniaires ou d'avantages économiques, à des acteurs du domaine de la santé au titre de la délégation de certaines de ses activités de soins, de recherche et d'enseignement, ainsi que pour assurer la réalisation ou la promotion d'activités de santé publique dans le canton. La liste exhaustive de ces subventions figure dans le contrat de prestations.
2. En principe, la subvention est octroyée pour 5 ans au maximum, par convention spécifique ou décision du CHUV, qui en arrête le montant sur la base du budget détaillé de l'activité du bénéficiaire. Elle peut faire l'objet d'un renouvellement moyennant réexamen du dossier.
3. La convention spécifique ou la décision fixe notamment les buts de l'octroi de la subvention, les activités pour lesquelles elle doit être employée ainsi que les charges et conditions auxquelles elle est subordonnée.
4. Le CHUV effectue la procédure de suivi et de contrôle des subventions de façon annuelle. Il s'assure que la subvention est utilisée de façon conforme à son affectation et que l'organisme subventionné respecte les modalités de la convention spécifique ou de la décision. A cet effet, il examine les comptes annuels ainsi que le rapport d'activités.
5. Au surplus, les dispositions de la loi du 22 février 2005 sur les subventions s'appliquent.

A. Inventaire des subventions versées aux tiers - loyers gratuits :

Nom ou raison sociale du bénéficiaire	Durée de l'octroi	Montant 2018	Base légale
Fondation Sentinelles	pluriannuelle	113'840.00	Art 1 LHC
Groupe Romand d'Accueil et d'Action Psychiatrique (GRAAP)	pluriannuelle	5'400.00	Art 1 LHC
Ligue vaudoise contre le cancer (LVC)	pluriannuelle	18'620.00	Art 1 LHC
Organisation suisse des patients	pluriannuelle	5'264.00	Art 1 LHC
Pro Infirmis	pluriannuelle	22'760.00	Art 1 LHC
		165'884.00	

B. Inventaire des subventions versées aux tiers - prestations pécuniaires CHUV :

Nom ou raison sociale du bénéficiaire	Durée de l'octroi	Montants 2018	Base légale
Hôpital Ophtalmique	Annuelle	8'740'143	Art. 6 LPFES, Art 1 LHC, décrets du GC
PMU	Annuelle	0	Art. 6 LPFES, Art 1 LHC, décrets du GC
IST	Annuelle	4'755'290	Art 1 LHC LPFES, décrets du GC
Hôpital de l'enfance	Annuelle	3'330'632	LPFES
Réseau Santé Région Lausanne	Pluri-annuelle	300'866	Art 1 LHC
Association Intervalle	Pluri-annuelle	220'000	Art 1 LHC
Fédération vaudoise de coopération	Annuelle	250'000	Nouvel art 29a LSP
MSF Suisse	Annuelle	100'000	
Appartenances	Pluri-annuelle	1'477'568	Art 1 al.3 LHC
Fondation du Levant / DD	Pluri-annuelle	300'000	Art 1 LHC
Fondation du centre pluridisciplinaire d'oncologie (CePO)	Pluri-annuelle	250'000	Art 1 LHC
		19'724'499	

ANNEXE 8

Liste des mandats DGS-CHUV

Depuis 2011, la DGS et le CHUV conviennent chaque année d'une collaboration pour la prise en charge de différents travaux ponctuels à mener sur demande de la DGS. Cette collaboration est formalisée dans le contrat de prestations annuel. Les objectifs à atteindre, les délais et les ressources sont précisés dans des mandats élaborés par la DGS et validés en séance de coordination DGS-CHUV. En 2019, l'enveloppe totale réservée dans le budget du CHUV pour l'exécution de ces travaux est de CHF 650'000.-. Le tableau suivant est susceptible d'évoluer en cours d'année selon l'avancement des différents projets.

	Objet	Budget CP 2019	No de contrat
1	Pédiatrie et anthropologie du système de santé des enfants (PASSE (ex PAMSE)) / Contrat 2019-2020	115'165	CHUV/2019/003
2	Projet de recherche historique en réponse à l'Interpellation Dolivo	30'000	CHUV/2018/006
3	Prolongation du projet de recherche historique en réponse à l'Interpellation Dolivo	83'000	CHUV/2018/006
4	Présidence Collège pédiatrie	60'000	CHUV/2019/001
5	Gestion des demandes des autorisations de mise sur le marché de médicaments.	76'367	CHUV/2018/003
6	Réflexion autour du projet anticipé des soins (PAS)	64'673	CHUV/2019/002
7	Évaluation des facteurs influençant le recours au service d'urgences pédiatriques en situations non urgentes	16'500	CHUV/2019/005

Total	445'705
Budget approuvé pour 2019	650'000
Disponible pour 2019	204'295

ANNEXE 9

Exploitation d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR)

Conformément au règlement du 9 mai 2018 sur les urgences préhospitalières et le transport des patients (RUPH – BLV 810.81.1) et dans le cadre du dispositif cantonal des urgences préhospitalières (DisCUP), la DGS confie au CHUV le mandat d'assurer la mise à disposition d'un SMUR.

Sa mission consiste à déployer les ressources sanitaires et médicales nécessaires afin de garantir le fonctionnement, la sécurité, la qualité et la rapidité des urgences préhospitalières. Dans ce cadre, l'hôpital :

- Garantit la prise en charge 24h/24h de patients nécessitant des soins médicaux et de réanimation urgents par un binôme médicalisé, constitué d'un médecin (si médecin-assistant : dès 2ème année d'assistantat) et d'un équipier répondant aux exigences de la directives de la DGS sur la composition des équipages.
- Assure la gestion des subventions allouées.
- Respecte les normes en matière d'engagement, d'équipage de véhicule de sauvetage et d'équipement.
- Respecte la législation ainsi que les directives de la DGS.
- Remplit sans délai le « rapport médical SMUR/REGA » et assure le contrôle qualité des données saisies.
- Assure la formation continue des équipiers SMUR.

L'équipe du SMUR est alarmée par la centrale 144 selon la liste des critères de 1^{er} échelon ou sur demande des ambulanciers sur site. Elle collabore étroitement avec les autres secours professionnels et les partenaires feux bleus.

Objectif 2019 : L'établissement s'assure du respect des directives préhospitalières applicables, notamment la directive sur la formation continue : cours pour équipier SMUR et cours de conduite de véhicule équipé de signaux prioritaires (voir lien).

www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/pour-les-professionnels/directives-pour-les-professionnels

Livrables : - Liste du personnel SMUR, avec date d'entrée en fonction et dates de leurs formations obligatoires (cours équipier SMUR et cours de conduite conformément à la directive susmentionnée) ainsi que la liste des autres formations suivies en lien avec le préhospitalier en 2019
- Budget prévisionnel 2021

La DGS se réserve par ailleurs le droit de demander un relevé du nombre d'interventions effectuées.

Délais : 30 avril 2020

Modalités financières et conditions à respecter

Allocation de la subvention du SMUR - TSP soumise à correction :

L'Etat participe au financement des dépenses d'exploitation du SMUR sous la forme d'une couverture de déficit. La subvention prospective est fixée lors de l'élaboration du contrat de prestations de l'année en cours sur la base des comptes de l'année précédente. A la remise des comptes de ce service, la subvention définitive est déterminée par la DGS sur la base de l'activité réelle, des dépenses et des recettes effectives de l'exercice concerné. Un niveau minimum de recettes est exigé, correspondant aux recettes calculées sur la base de l'activité et des tarifs en vigueur de l'exercice en cours et d'un 8% de pertes sur débiteurs pour les cas non traumatiques. Des pertes sur débiteurs supérieures peuvent être admises lorsque la réalité l'exige, à condition que le service concerné fasse la preuve d'une gestion rigoureuse de sa facturation.

Un résultat d'exploitation positif ou un dépassement fera l'objet d'une correction à la réception des comptes définitifs 2019.

La subvention annuelle allouée à l'hôpital hébergeant un SMUR est basée sur :

- le financement des postes nécessaires pour assurer une couverture 24h/24h, soit 9.7 EPT par SMUR. La dotation en personnel pour chacune des fonctions ainsi que les classes salariales doivent être respectés.
- les autres charges d'exploitation financées, estimées à CHF 44'715.-, incluent les charges des véhicules (carburant, entretien, taxes, assurances, frais divers), les médicaments, l'équipement médical du véhicule (\leq CHF 10'000.- par unité), l'équipement du personnel ainsi que les autres frais de fonctionnement.

La subvention prospective s'établit comme suit :

	EPT	CHF
Equipier SMUR / ambulanciers SPSL	5.2	700'000.00
Médecins assistants	2.5	358'091.00
Chef de clinique	0.5	83'993.00
Médecin hospitalier	1.5	324'989.00
Total médecins de 1ère ligne	4.5	767'073.00
Encadrement et overhead (médecin cadre, Chef de service, secrétariat, etc.)	1.4	270'149.00
Autres charges (matériel, équipement médical, entretien véhicule, frais de fonctionnement)		44'715.00
Total charges d'exploitation		1'781'937.00
./. Recettes estimées		-785'000.00
./. Financement CHUV - encadrement et overhead	1.4	-270'149.00
./. Subvention TSP (compris dans l'enveloppe DCILM) 1 CDC	0.5	-71'000.00
./. Total recettes estimées		-1'126'149.00
Résultat présumé de l'exercice 2019 (déficit à combler)		655'788.00

La subvention est incluse dans le montant global des versements mensuels établis en faveur du CHUV.

Investissements > CHF 10'000.-

Tout renouvellement de matériel dont le coût unitaire excède CHF 10'000.- doit faire l'objet d'un accord préalable de la DGS. Une demande écrite devra être envoyée accompagnée d'une offre d'achat. S'il s'agit d'un remplacement, chaque demande devra être accompagnée d'un devis de réparation ainsi que d'une preuve de la date d'acquisition de l'objet à remplacer. Une fois l'acquisition effectuée, le remboursement interviendra après réception des copies des factures et preuves du paiement.

Décompte financier et correction

Chaque année, l'hôpital remet à la DGS un décompte détaillé concernant le SMUR.

ANNEXE 10

Financement définitif 2018



Direction générale
de la santé

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

CHUV
Professeur Pierre-François Leyvraz
Directeur général
Rue du Bugnon 21
1001 Lausanne

Direction hôpitaux et préhospitalier
Direction finances et affaires juridiques

Réf. : CS/FC

Lausanne, le 04 juin 2019

Récapitulatif du financement CHUV 2018 par la DGS

Monsieur le Directeur général,

A la suite de l'établissement de la formule de correction et du courrier du Chef de département du 28 février 2019 portant sur les écritures de boucllement 2018, la DGS souhaite par la présente récapituler le financement qu'elle a apporté au CHUV en 2018.

Le financement définitif du CHUV, dans le périmètre de la formule de correction et tenant compte de la part Assureurs des tarifs, s'élève à CHF 873'139'104.-, sans l'écriture de boucllement de CHF 70'243'587.- au titre d'amortissements non planifiés.

Avec cette écriture, le financement définitif s'élève à CHF 943'382'691.-.

La part de ce financement figurant aux comptes de la DGS, tenant compte des corrections de PIG, des rémunérations supplémentaires et des écritures de boucllement 2018, s'élève à CHF 659'709'006.-.

Le tableau 1 présente le financement définitif du CHUV par nature de rubrique. Le tableau 2 présente le détail des variations entre le financement convenu dans l'annexe technique au contrat de prestations et le financement définitif, pour la part Etat uniquement.

Tableau 1 : Financement définitif 2018 du CHUV, après écritures de boucllement et correction de l'activité

Périmètre : Formule de correction (hospitalisation LAMal VD/Al VD et Prestations d'intérêt général (PIG), y.c. écritures de boucllement).

Types de financement	Annexe technique au CP 2018	Financement définitif
Financement Etat (DGS)	586'507'341	659'709'006
Hospitalisation : part exploitation	284'377'775	286'626'111
Hospitalisation : part investissements	27'924'266	27'924'266
PIG explicites	143'191'500	143'861'480
PIG implicites	131'013'800	131'013'800
PIG investissements	-	70'243'587
Autres corrections spéciales	-	39'762
Financement Assureurs	274'813'568	283'673'685
Hospitalisation : part exploitation	250'238'703	255'474'083
Hospitalisation : part investissements	24'574'865	24'895'604
Exercices antérieurs	-	3'303'998
Total	861'320'909	943'382'691

Tableau 2 : Détail des variations, part Etat uniquement

Facteurs de variation	Annexe technique au CP 2018	Variations	Financement définitif
Hospitalisation : part exploitation	284'377'775	2'248'336	286'626'111
• Rémunérations supplémentaires (dialyse, médicaments spéciaux, etc.)		2'248'336	
Hospitalisation : part investissements	27'924'266	-	27'924'266
PIG explicites et corrections spéciales	143'191'500	669'980	143'861'480
• Prestations TSP		533'200	
• Prestations de formation		290'580	
• Autres prestations non TSP		-153'800	
• Prestations aux affiliés et externes		-	
PIG implicites	131'013'800	-	131'013'800
PIG investissements	-	70'243'587	70'243'587
• Amortissements non planifiés (écriture de boucllement 2018)		70'243'587	
Autres corrections spéciales	-	39'762	39'762
• Dialyse en réadaptation		13'362	
• Forfait CNDO		26'400	
Total	586'507'341	73'201'665	659'709'006

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Directeur général, nos salutations les meilleures



 Olivier Linder
 Directeur hôpitaux et préhospitalier



 Chantal Grandchamp
 Directrice finances et affaires juridiques

Annexes

- Formule de correction de l'activité d'hospitalisation 2018
- Courrier d'avenant du Chef de Département du 28 février 2019

ANNEXE 11

Périmètre des engagements

No	Engagement	CHUV	HOJG	Groupe CHUV
5.1	Respect des conditions spécifiques au type de mandat octroyé	oui	oui	
5.A.1	Plan des mesures qualité ANQ	oui	oui	
5.A.2	Qualité des prestations et gouvernance	oui	oui	
5.A.3	Surveillance Unité HPCI	oui	oui	
5.A.4	Sécurité au bloc opératoire	oui	oui	
5.A.5	Gestion des plaintes	oui	oui	
5.A.6	Présence des médecins dans les hôpitaux	oui	oui	
5.B.1	Comptabilité analytique d'exploitation	oui	oui	
5.B.2	Activité ambulatoire hospitalière	oui	oui	
5.D.1	Statistique administrative, médicale et complément cantonal	oui	oui	
5.E.1	Places d'apprentissage et de stage pour les formations soignantes non médecin	oui	oui	
5.F.1	Egalité salariale entre les femmes et les hommes	oui	oui	
5.G.1	Continuité des soins à la sortie de l'hôpital	oui	oui	
5.G.2	Soins palliatifs spécialisés	oui		
6.1	Programme vaudois de formation post-graduée des médecins assistants de pédiatrie au cabinet du pédiatre	oui		
6.2	Dispositif qualité au sein de l'établissement	oui	oui	
6.3	Création de places d'apprentissage tout métier	oui	oui	

ANNEXE 12

Récapitulatif des livrables

Thèmes		Livrables	Périmètre	Délai	Destinataire	Engagements
Activité	Statistique médicale	Données 2018 de la statistique médicale	CHUV + HOJG	28.02.2020	Statistique Vaud	5.D.1
	Statistique administrative	Données 2018 de la statistique administrative	CHUV + HOJG	31.03.2020	Statistique Vaud	5.D.1
Financement	Budgétisation	Budget par unité de gestion	CHUV	15.01.2019	Secrétariat général DSAS	Non
	Budgétisation	Budget provisoire des investissements	CHUV	30.04.2019	DGS - Direction hôpitaux	Non
	Résultats comptables	Comptes trimestre 1	CHUV	31.05.2019	Secrétariat général DSAS DGS - Direction hôpitaux	Non
	Résultats comptables	Comptes semestre 1	CHUV	31.08.2019	Secrétariat général DSAS DGS - Direction hôpitaux	Non
	Résultats comptables	Comptes trimestre 3	CHUV	31.10.2019	Secrétariat général DSAS DGS - Direction hôpitaux	Non
	Résultats comptables	Rapport financier du Groupe CHUV	Groupe CHUV	30.04.2020	DGS - Direction hôpitaux	Non
	Résultats comptables	Produits et charges effectifs d'investissements	CHUV	30.04.2020	DGS - Direction hôpitaux	Non
	Résultats comptables	Reporting annuel	Groupe CHUV	30.06.2020	DGS - Direction hôpitaux	Non
	Résultats comptables	Comptes annuels	CHUV + HOJG	30.06.2020	Secrétariat général DSAS DGS - Direction hôpitaux	Non
	Résultats analytiques	Données économiques des coûts par cas	CHUV + HOJG	31.05.2020	DGS - Direction hôpitaux	5.B.1
	Résultats analytiques	Données analytiques Itar-K	CHUV + HOJG	31.05.2020	DGS - Direction hôpitaux	5.B.1
	Résultats analytiques	Tableaux de la comptabilité analytique	CHUV + HOJG	31.05.2020	DGS - Direction hôpitaux	5.B.1
	Correction du budget d'hospitalisation	Formulaire de correction semestre 1	CHUV + HOJG	30.09.2019	DGS - Direction hôpitaux	Non
	Correction du budget d'hospitalisation	Formulaire de correction annuel	CHUV + HOJG	15.03.2020	DGS - Direction hôpitaux	Non
	Correction du budget d'hospitalisation	Rapport sur les exercices antérieurs	CHUV	15.03.2020	DGS - Direction hôpitaux	Non
	Audit externe	Rapport standard de l'organe de révision	CHUV + HOJG	30.06.2020	DGS - Direction hôpitaux	Non
	Audit externe	Rapport détaillé de l'organe de révision	CHUV + HOJG	30.06.2020	DGS - Direction hôpitaux	Non
	Audit externe	Rapport de révision du codage	CHUV + HOJG	15.03.2020	DGS - Direction hôpitaux	Non
	Résultats globaux	Rapport annuel de l'hôpital	CHUV + HOJG	30.06.2020	DGS - Direction hôpitaux	Non
	Activité ambulatoire	Données de l'activité ambulatoire et rapport sur l'évolution de l'activité, y compris son chiffre d'affaires	CHUV + HOJG	31.05.2020	DGS - Direction hôpitaux	5.B.2
Qualité	Indicateurs ANQ	Taux propres REOPE/REAPE semestre 1, par service	CHUV	30.09.2019	DGS - Direction hôpitaux	5.A.1
	Indicateurs ANQ	Taux propres REOPE/REAPE annuel, par service	CHUV + HOJG	30.04.2020	DGS - Direction hôpitaux	5.A.1
	Qualité des prestations et gouvernance	Tableau de bord présenté à la direction et au conseil	CHUV + HOJG	31.01.2020	DGS - Direction hôpitaux	5.A.2
	Indicateurs HPCI	Rapport avec tableaux des indicateurs et commentaires	CHUV + HOJG	31.05.2020	DGS - Direction hôpitaux	5.A.3
	Continuité des soins à la sortie de l'hôpital	Taux moyen des lettres de sortie envoyées dans les 8 jours et délai moyen d'envoi, par service	CHUV + HOJG	31.03.2020	DGS - Direction hôpitaux	5.G.1
	Sécurité des soins : checklist chirurgicale	Description des évolutions/améliorations apportées à la checklist	CHUV + HOJG	31.03.2020	DGS - Direction hôpitaux	5.A.4
	Dispositif qualité au sein de l'établissement	Description du dispositif qualité et des objectifs à moyen terme en matière de qualité	CHUV + HOJG	30.06.2020	DGS - Direction hôpitaux	6.1.A
Formation	Formation médicale post-graduée	Relevé annuel des médecins en formation	CHUV + HOJG	15.02.2020	DGS - Direction hôpitaux	Annexe 4
	Apprentissages/Stages professions soignantes	Formulaire pour décompte	CHUV + HOJG	28.02.2020	DGS - Direction hôpitaux	5.E.1
	Création de places d'apprentissages tout métier	Formulaire pour décompte	CHUV + HOJG	30.04.2020	DGS - Direction hôpitaux	6.3.A
	SEPRE/BSI en formation continue	Formulaire pour décompte	CHUV + HOJG	28.02.2020	DGS - Direction hôpitaux	Annexe 4
	Formation post-graduée au cabinet du pédiatre	Décompte semestriel	CHUV	31.08.2019	DGS - Direction hôpitaux	6.2.A
	Formation post-graduée au cabinet du pédiatre	Rapport d'activité, décompte annuel, extrait des salaires et du grand livre	CHUV	28.02.2020	DGS - Direction hôpitaux	6.2.A
	Relève des pharmaciens hospitaliers	Relevé annuel des pharmaciens en formation	CHUV	28.02.2020	DGS - Direction hôpitaux	Annexe 4
Divers	Conditions spécifiques au type de mandat octroyé	Formulaire « Liste des conditions spécifiques avec indication de conformité »	CHUV+HOJG	31.12.2019	DGS - Direction hôpitaux	5.1.A
	Unités de soins palliatifs spécialisés	Formulaire soins palliatifs spécialisés	CHUV	31.03.2020	DGS - Direction hôpitaux	5.G.2
	Equipe mobile intrahospitalière de soins palliatifs spécialisés (EMISP)	Formulaire EMISP	CHUV	31.03.2020	DGS - Direction hôpitaux	Non
	Maison de naissance	PV de la Commission de suivi stratégique et opérationnel	CHUV	30.04.2020	DGS - Direction hôpitaux	Non
	SMUR	Liste du personnel SMUR, y compris les formations continues effectuées durant l'année	CHUV	30.04.2020	DGS - Direction hôpitaux	Annexe 9
	SMUR	Budget prévisionnel 2021	CHUV	30.04.2020	DGS - Direction hôpitaux	Annexe 9

